

Budget primitif

2021

INTRODUCTION

Un budget historique

« A circonstances exceptionnelles, mesures exceptionnelles. » Et c'est bien aux conséquences d'une crise sanitaire, économique et sociale exceptionnelle que notre majorité doit faire face aujourd'hui.

601 M€ d'investissements seront mobilisés en 2021 pour protéger les plus fragiles, soutenir les entreprises et les territoires, et accélérer sur les enjeux essentiels que sont, notamment, la croissance verte et la santé.

Aucune majorité régionale n'a jamais voté un budget d'une telle ampleur. C'est un budget historique. Une première qui dit la gravité de la crise que nous affrontons. Une première qui dit aussi notre détermination à aller de l'avant.

La stratégie de notre majorité est claire et assumée : tout faire pour limiter l'impact désastreux de la crise et renouer au plus vite avec les fondamentaux qui ont fait, au cours des dernières années, le succès de notre région - un taux de chômage et de pauvreté le plus faible de France, une dynamique démographique très favorable, une industrie compétitive, une économie diversifiée et innovante, un environnement respecté et une qualité de vie reconnue.

Notre budget pour l'année 2021 répond à 3 objectifs essentiels :

- **Amplifier les politiques publiques engagées au cours du mandat et ce dans tous les domaines de l'action régionale** : revalorisation très forte des moyens alloués aux lycées publics et privés ; soutien à nos commerçants, à nos industries innovantes, à la digitalisation de notre économie locale ; renforcement de nos politiques d'orientation et de formation des jeunes, des demandeurs d'emploi et des salariés ; accélération de notre engagement pour l'environnement, notamment pour la qualité de l'eau et le développement des énergies propres comme l'hydrogène ; augmentation et modernisation de l'offre de transports en commun, défense de nos petites lignes ferroviaires ; déploiement de notre feuille de route agri/agroalimentaire, accompagnement des transitions agricoles ; réduction des fractures territoriales et déploiement des projets de territoire emblématiques, comme le pôle d'excellence au Mans ou le QHU à Nantes... ; défense du bénévolat et d'une politique riche et diversifiée en matière de culture et de sport, etc.
- **Assurer la déclinaison dans la durée et la montée en puissance de nos plans d'urgence et de relance**, votés respectivement en mars et en juillet derniers. Réactivité, flexibilité et agilité sont les mots d'ordre de notre action. C'est ainsi que nous adaptons nos dispositifs d'aide aux évolutions de la crise et que nous les amplifions : mobilisation à hauteur de 137 M€ du Fonds régional d'investissement ; ouverture entre 2020 et 2021 de + 30% de places de formations professionnelles et de 4778 places de formations pour les jeunes ; renforcement sans équivalent de l'offre de formation sanitaire et sociale, abondement de 3 M€ - 9 M€ au total - au dispositif « Former plutôt que licencier » ; augmentation de 15 M€ des dispositifs de soutien à l'investissement dans l'industrie agroalimentaire ; prolongement et renforcement des fonds précarité et de soutien à la culture et au sport, etc.
- **Porter de nouvelles initiatives fortes pour l'avenir, notamment en direction de la jeunesse**. Une mesure emblématique traduit mieux qu'aucune autre notre ambition : à la rentrée scolaire 2021, chaque lycéen de 2nde sera doté d'un ordinateur portable configuré. Nous voulons permettre à nos lycéens, issus des établissements publics et privés, de bénéficier du cadre pédagogique le plus performant possible. Nous voulons tout simplement le meilleur pour nos jeunes, tous nos jeunes, quels que soient leurs origines.

Nous jetons toutes nos forces dans une bataille qu'aucune autre majorité n'a jamais eu à affronter. **Nous le faisons sans hésitation ni réserve. Nous le faisons avec la force que nous procurent 4 années de gestion budgétaire rigoureuse et sérieuse.** C'est parce qu'hier nous avons fait preuve de rigueur qu'aujourd'hui nous sommes capables de nous hisser à la hauteur de ce défi.

Nous agissons avec un cap clair : être aux côtés de ceux que la crise frappe le plus durement, et ils sont nombreux, sans jamais renoncer à ce qui a fait de notre région l'une des plus attractives du pays : la puissance de notre industrie, les performances de notre recherche, la force de notre engagement en faveur de la croissance verte...

Nous avons agi vite et fort face à l'urgence sanitaire, économique et sociale. Nous voulons maintenant inscrire cet effort dans la durée. Aussi longtemps que durera la crise.

LE CADRE FINANCIER ET BUDGÉTAIRE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Un budget bouleversé par la crise

La préparation du Budget primitif 2021 est inédite tant les facteurs économiques et financiers à prendre en considération, par leur caractère exceptionnel, bouleversent profondément nos repères financiers traditionnels. Cette crise, par son ampleur et sa violence, provoque un véritable changement de paradigme financier et oblige l'action publique régionale à toujours plus d'adaptation et d'anticipation pour redonner aux Ligériens confiance en l'avenir.

Un contexte économique plus fragilisé par la seconde vague de l'épidémie

La seconde vague de l'épidémie que nous subissons actuellement a une nouvelle fois modifié nos repères, alors que les premières projections macroéconomiques pour 2021 modélisées par les grandes Institutions économiques laissaient entrevoir un rebond économique.

En effet, à la sortie du premier confinement, les indicateurs macroéconomiques semblaient indiquer l'espoir d'un rebond vigoureux : la croissance française avait enregistré, au 3^e trimestre, un bond de +18,2%. Le reconfinement éloigne les perspectives de reprise durable.

En Pays de la Loire, l'enquête mensuelle de conjoncture de la Banque de France, menée entre le 28 octobre et le 4 novembre auprès de 8 500 entreprises, permet de dresser une première analyse de l'impact du reconfinement sur l'activité économique ligérienne.

L'activité économique ligérienne aurait été peu affectée en octobre. Les perspectives pour novembre restent cependant orientées à la baisse bien que la perte d'activité serait plus limitée que lors du premier confinement. Toutefois, ce constat doit être nuancé selon les secteurs d'activités. Ainsi, l'hôtellerie et la restauration sont les secteurs les plus impactés et affichent la plus forte contraction d'activité. Pour novembre, leur situation devrait encore s'aggraver engendrant une réduction sensible des effectifs.

A contrario, l'industrie agroalimentaire n'enregistre qu'un léger retrait et reste très proche de ses niveaux d'avant-crise tandis que le secteur du BTP connaît un net rebond au 3^e trimestre.

Dans ce contexte, le projet de loi de finances 2021 (PLF 2021) présenté par le Gouvernement le 28 octobre dernier présente déjà un caractère obsolète. En effet, le Gouvernement retenait une hypothèse de récession de -10% pour 2020. Depuis, le scénario macroéconomique attaché au 4^e projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020 révisé à -11% l'évolution du PIB.

En outre, à l'occasion de la présentation du PLF 2021, le Gouvernement tablait sur l'hypothèse d'un rebond attendu du PIB de +8% pour 2021 ; celui-ci ne serait finalement plus que de 6%. Le déficit public 2020 s'établirait alors à -11,3% du PIB, contre -10,2% prévu précédemment au PLF 2021.

L'impact du projet de loi de finances sur le budget régional

L'accord de partenariat signé le 28 septembre dernier entre le Gouvernement et l'ensemble des Présidents de Région impacte les relations État-Régions. L'idée directrice de cet accord était la préservation des ressources fiscales et de la stabilité financière des Régions en tant que condition essentielle au succès du partenariat État/Régions en ce qu'elle garantira leurs capacités à agir, aux côtés de l'État, pour la relance du pays.

Pour rappel, à travers cet accord, le Gouvernement s'engageait à :

- attribuer aux Régions une enveloppe de 600 M€ de crédits d'investissement sur l'exercice 2020,
- neutraliser intégralement la baisse très forte anticipée sur la cotisation à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en 2021. Pour la Région des Pays de la Loire, la perte de CVAE avait été estimée à 75 M€.

En contrepartie, les Régions s'engageaient à :

- investir massivement, aux côtés de l'État, dans le plan de relance ;
- rénover, à l'été 2021, le système de péréquation régionale, afin de lutter plus efficacement contre les inégalités territoriales en redistribuant chaque année entre 1% et 2% des recettes de fonctionnement des Régions. Dans cette attente, il était convenu de figer, en valeur absolue, le montant de la péréquation 2020 soit, pour la Région des Pays de la Loire, une contribution à hauteur de 16,4 M€.

Or, le projet de loi de finances rectificative n°4 2020 comme le projet de loi de finances 2021, qui devaient traduire ces engagements financiers, ne permettent pas d'apporter aux Régions toutes les garanties nécessaires au respect de cet accord.

Les modalités d'attribution de l'enveloppe de 600 M€ de l'État à confirmer

Afin de financer une partie des dépenses engagées par les Régions en 2020 pour lutter contre la crise, le Gouvernement s'était engagé à verser aux Régions une enveloppe de 600 M€ imputable en section d'investissement. La répartition de cette enveloppe s'effectuant en fonction de la population régionale, la Région s'attend à percevoir une recette de l'ordre de 33,8 M€.

Lors de son intervention au congrès de Régions de France, le 19 octobre dernier, le Premier ministre avait confirmé que les Régions pourraient bénéficier de ces crédits dès l'année 2020 pour accélérer les projets en cours.

Compte tenu de son rattachement à l'exercice 2020, il était donc normal de penser que cette recette aurait été inscrite dans le PLFR n°4 2020. Or, le projet de loi de finances rectificative ne fait aucunement mention d'une telle enveloppe. Cette recette est finalement intégrée au PLF 2021, avec une ventilation des crédits de paiement sur 2021 et 2022. L'encaissement pour la Région n'interviendra ainsi qu'en 2021 au mieux, la gestion des enveloppes étant confiée aux Préfets de Région sur la base de dépenses d'investissement réalisées.

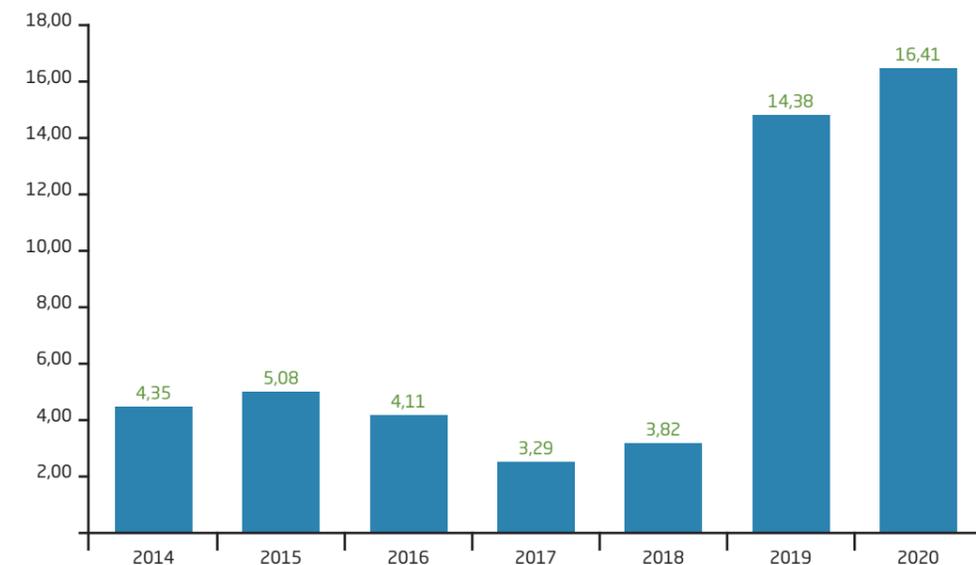
Le montant de la péréquation régionale encore incertain

La création de la CVAE, en 2011, s'est accompagnée pour les Régions de la mise en œuvre d'un dispositif de péréquation des ressources régionales. Ce fonds de péréquation est corrélé au dynamisme des ressources fiscales perçues par les Régions avec, comme année de référence, l'année 2011. Sont ainsi contributrices au fonds de péréquation, les Régions dont le taux d'évolution des ressources est supérieur au taux national tandis que sont bénéficiaires les Régions dont le taux de croissance est inférieur.

La principale critique de ce dispositif est qu'il ne contribue pas à atténuer les différences de richesses entre territoire mais qu'il se contente de redistribuer la croissance de CVAE. En effet, le « stock » initial de produit fiscal n'est pas pris en compte dans le calcul ; ainsi, une collectivité déjà « riche » en recettes par habitant, et ayant un taux de croissance plus faible de sa CVAE, augmentera son avantage acquis en étant bénéficiaire d'un reversement péréqué.

A l'inverse, la structure de la Région des Pays de la Loire est pénalisante, en partant d'un niveau de recettes par habitant plus faible que la moyenne, mais bénéficiant d'un territoire dynamique. Le graphique ci-dessous représente, pour la Région des Pays de la Loire, la montée en puissance de sa contribution au fonds de péréquation CVAE.

RÉTROSPECTIVE DE LA CONTRIBUTION RÉGIONALE AU FONDS DE PÉREQUATION CVAE (en M€)



Dans le cadre de l'accord de partenariat, l'État s'est engagé à neutraliser intégralement la perte anticipée de CVAE. A compter de 2021, la part régionale de cette taxe est supprimée et remplacée par une fraction de TVA égale au montant de CVAE perçu par les Régions en 2020. Cet accord consistait également à geler, en valeur absolue, le montant de la péréquation régionale 2020 soit, pour la Région des Pays de la Loire, une contribution de 16,4 M€.

Aussi, compte tenu du dynamisme structurel du fonds de péréquation, la neutralité financière, telle que défendue dans l'accord de méthode nécessite de figer les montants de péréquation 2020 afin de préserver les montants nets de CVAE perçus par les Régions au cours dudit exercice.

Or, en l'état, le PLF 2021 se borne à proroger pour en 2021 les modalités initiales de calcul des prélèvements/reversements. Cela revient à pénaliser les Régions contributrices qui subiraient, alors, une baisse de leur produit net de CVAE de l'ordre de 24 M€. Pour la Région des Pays de la Loire, cette perte est estimée à 1,7 M€. A contrario, cette décision reviendrait à favoriser les Régions bénéficiaires qui, globalement, constateraient une hausse de leur produit de CVAE de +13%.

Cette asymétrie constitue une double peine pour les quatre Régions contributrices qui, en 2021, subiront une hausse de leur prélèvement au fonds de péréquation sans bénéficier, par ailleurs, du dynamisme de leur produit de CVAE.

Des négociations sont actuellement en cours avec Régions de France pour garantir la conformité du projet de loi de finances à l'accord de méthode. Aussi, les prévisions du BP 2021 ne prennent pas en compte l'hypothèse de prorogation des modalités de calcul du fonds de péréquation. La péréquation régionale 2021 a été figée en valeur absolue, soit le montant 2020 de 16,4 M€.

Les autres mesures du projet de loi de finances pour 2020

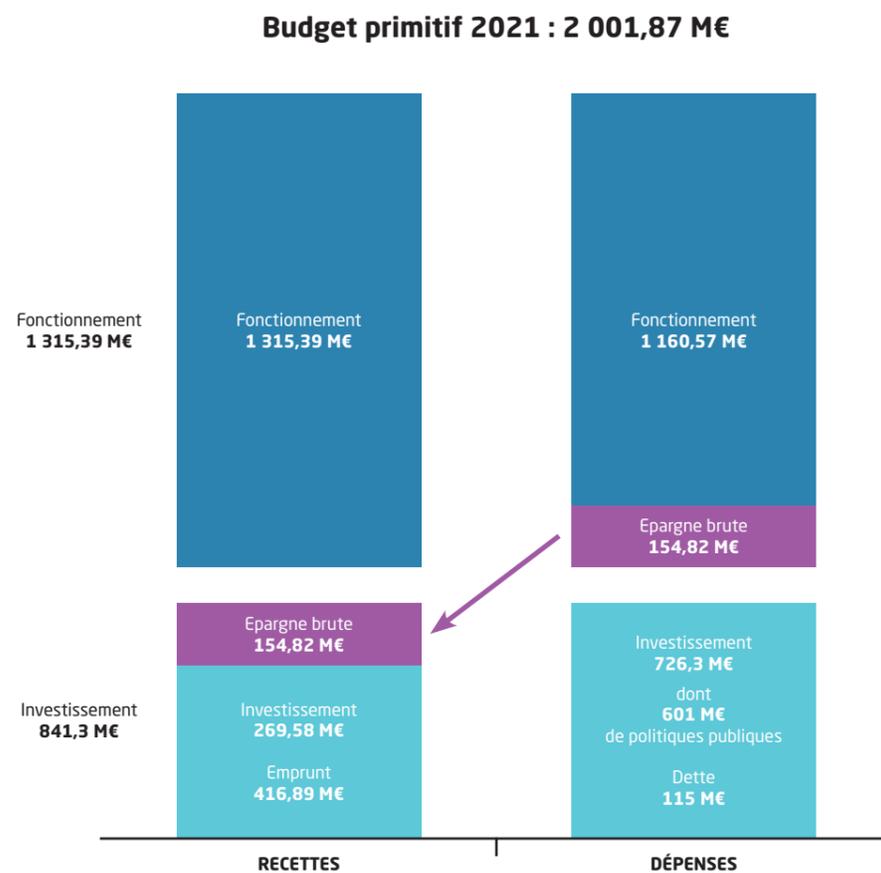
Outre les mesures relatives à la traduction budgétaire de l'accord de partenariat État/Région, le PLF 2021 contient des dispositions législatives qui impactent l'exercice de préparation budgétaire.

Depuis 2008, l'État procède à des baisses de dotations versées aux collectivités locales en tant que « variables d'ajustement ».

En 2021, ces baisses sont estimées à 50 M€ dont 25 M€ pour les Régions. Ces baisses sont opérées sur la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) ainsi que sur les allocations compensatrices. En 2020, cette nouvelle baisse est estimée pour la Région des Pays de la Loire à 1,3 M€. Depuis 2017, année au cours de laquelle l'État a fait le choix d'intégrer la DCRTP et les allocations compensatrices régionales au périmètre des variables d'ajustement, la Région des Pays de la Loire a subi une perte de recettes de plus de 13 M€.

Présentation globale de l'équilibre budgétaire

L'équilibre général du Budget primitif 2021, dont le montant s'élève à 2 001,87 M€, s'établit de la façon suivante :



Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 315,39 M€, soit une baisse de 15,54 M€ par rapport au BP 2020. Cette baisse est essentiellement imputable aux conséquences de la crise sanitaire. En effet, près de 70% des recettes de fonctionnement régionales sont adossées au dynamisme économique : CVAE, TVA, taxes sur les cartes grises ou sur la consommation de produits énergétiques... L'accord État-Régions a permis toutefois de limiter la baisse avec la substitution de la CVAE par une fraction supplémentaire de TVA.

En investissement, il est proposé d'inscrire 269,58 M€ de recettes, un montant assez stable par rapport au BP 2020 (271,32 M€). La baisse des fonds européens liée à la fin de la programmation est compensée par l'enveloppe nationale de 600 M€ de crédits d'investissement issue de l'accord État-Régions.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 160,57 M€ au BP 2021, contre 1 098,68 M€ au BP 2020 (+ 61,89 M€). Cette hausse reflète l'engagement de la Région pour lutter contre les effets de la crise et accélérer la relance. En effet, près de 91% de cette hausse est liée aux politiques publiques (soit +56,24 M€).

A titre d'exemple, le Plan Jeunes est un nouveau dispositif national lancé le 23 juillet 2020 pour lequel l'État sollicite le concours des Régions afin de faciliter l'entrée des jeunes adultes sur le marché du travail, ces derniers étant les premières victimes de la crise actuelle. Ainsi, le Plan Jeunes permettra, notamment, le maintien en CFA de 570 jeunes dont le contrat d'apprentissage a été rompu, après les 6 mois de prise en charge par les OPCO. Il favorisera également l'ouverture de 2 063 places de formations qualifiantes dans le cadre du dispositif VISA Métiers ou encore 1 160 places pour les jeunes souhaitant acquérir le socle de commun de connaissances dans le cadre du dispositif PREPA Clé. Enfin, dans le cadre du Plan Jeunes, il est prévu l'ouverture de 350 places pour la découverte des métiers de l'agriculture (projet AGRIMOUV) et 235 places dans le cadre du dispositif intégré (dispositif PREPA Rebond). Ainsi, à l'occasion du BP 2021, il est proposé d'inscrire 15,05 M€ de nouvelles dépenses de fonctionnement au titre du Plan Jeunes.

Autre exemple, la programmation actuelle des fonds européens sera complétée du volet « REACT EU », le plan de relance européen. Ce dispositif représente, pour la Région des Pays de la Loire, un volume de 88 M€ dont 46 M€ en section d'investissement et 42 M€ en section de fonctionnement. Ce plan nécessite ainsi d'inscrire 5,8 M€ de dépenses de fonctionnement supplémentaires.

Cette hausse des dépenses résulte également de la démarche de certification, qui oblige la collectivité à adopter les standards comptables les plus exigeants. Parmi celles-ci, l'une des plus impactantes réaffecte des dépenses historiquement réglées en investissement vers la section de fonctionnement.

La Région s'est engagée dès juin 2019 à régulariser progressivement ces opérations. Elles trouvent une traduction lors de ce budget 2021, avec une inscription de 28,35 M€ supplémentaire en fonctionnement, dont 14 M€ pour le fonds Feder et le solde s'agissant de certains dispositifs en faveur du développement économique et de soutien à l'agriculture et à la filière agroalimentaire.

Une fois retraitées de ces éléments liés à l'ajustement comptable et aux fonds européens ainsi que les nouveaux dispositifs gouvernementaux (type Plan Jeunes ou Ségur), les dépenses réelles de fonctionnement présentent une hausse limitée à +3,2%.

Enfin, la Région investira massivement : à l'occasion du BP 2021, ce sont 601 M€ de dépenses d'investissement qui seront proposés au vote, soit une hausse de 120 M€ par rapport à 2020. Il s'agit là du plus haut niveau de dépenses réelles d'investissement jamais inscrit à l'occasion du vote d'un budget primitif. Cette mobilisation historique de l'action publique régionale est nécessaire pour accompagner le territoire et les acteurs ligériens confrontés aux effets de cette crise majeure et inédite.

Les dépenses prévues dans le cadre du Budget primitif 2021 sont détaillées dans les différents rapports budgétaires thématiques.

Les autorisations pluriannuelles

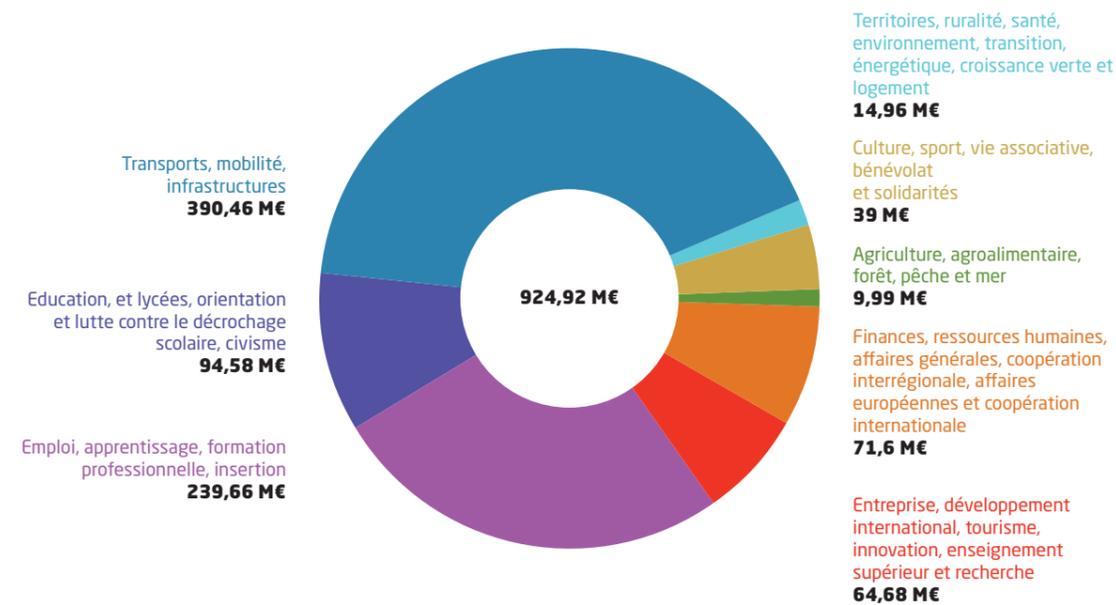
Les autorisations d'engagement

En section de fonctionnement, le montant des autorisations d'engagement prévues en 2021 s'élève à 924,92 M€ contre 975,84 M€ au BP 2020.

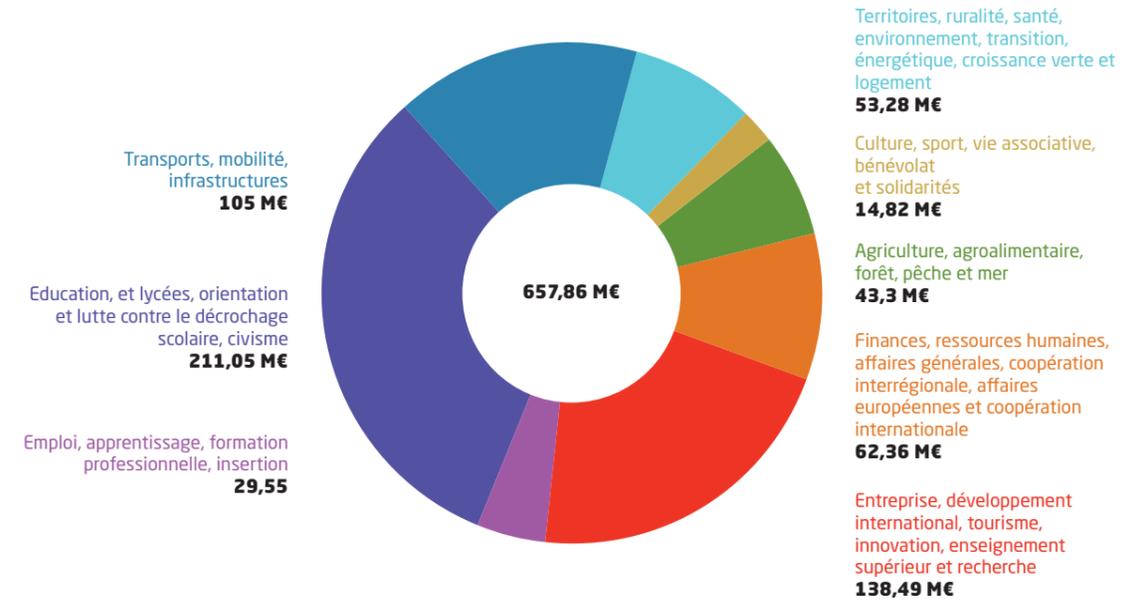
Toutefois, l'année 2020 revêtait un caractère exceptionnel lié à la nécessité de procéder au renouvellement de l'ensemble des marchés de formation 2021-2022, un volume d'AE qu'il n'est donc pas nécessaire d'inscrire en 2021.

Le retraitement des AE exceptionnelles inscrites au BP 2020 relatives à ces marchés de formation revient à proposer une augmentation des AE de 102,4 M€, de budget primitif à budget primitif. Parmi les augmentations les plus notables, il convient de mettre en exergue le Plan Jeunes et le Ségur de la Santé qui occasionnent l'inscription d'une AE de 36 M€. Les fonds européens affichent également une hausse substantielle de +63 M€ afin de prendre en compte, d'une part, l'ajustement comptable entre section, s'agissant du Feder et, d'autre part, l'inscription du plan de relance européen REACT EU.

Répartition des autorisations d'engagement



Répartition des autorisations de programme



Les autorisations de programme

En section d'investissement, le volume des autorisations de programme proposées au vote s'établit à 657,86 M€ contre 510,02 M€ au BP 2020.

Hors fonds européens, le montant d'AP proposées au vote s'élève à 611,86 M€ contre 447,92 M€ au BP 2020 soit une hausse de 163,94 M€.

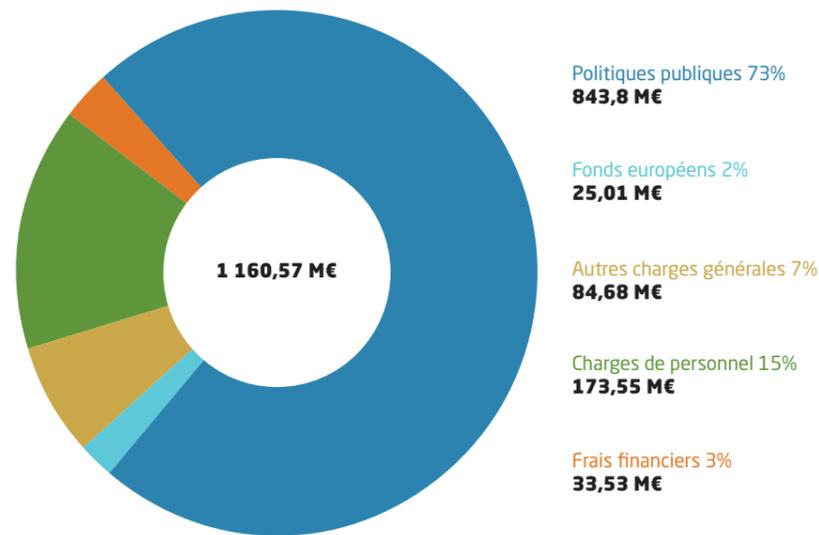
Les dépenses du Budget primitif 2021

Il est proposé d'inscrire au Budget primitif 2021 un montant de dépenses réelles totales de 2 001,87 M€, dont 1 160,57 M€ au titre de la section de fonctionnement et 841,30 M€ au titre de la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 160,57 M€ et se répartissent comme suit :

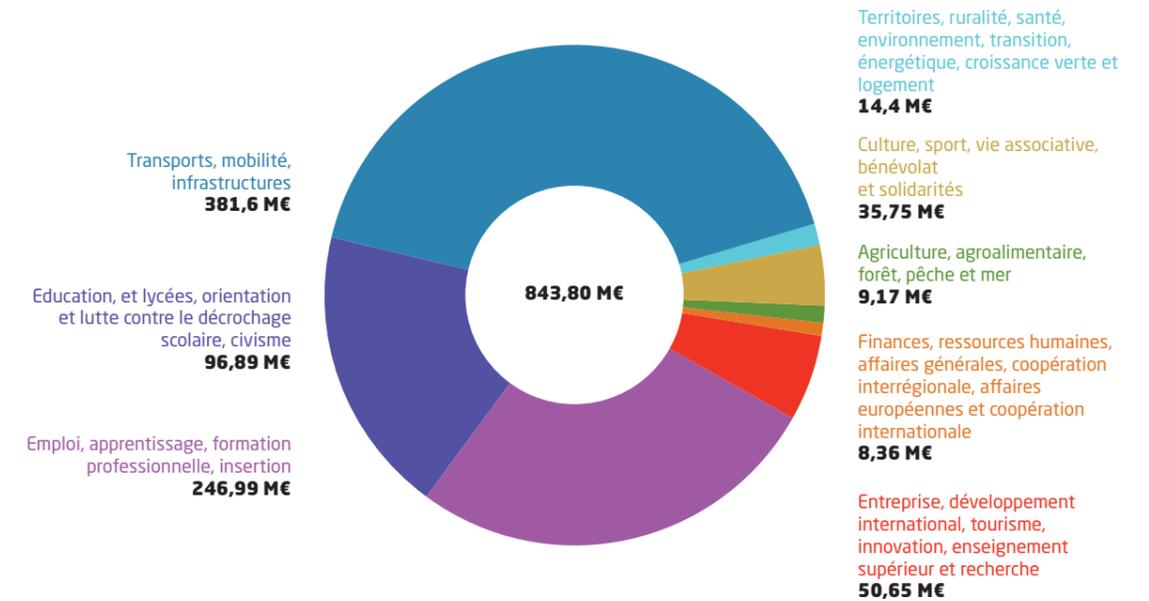
Répartition des dépenses de fonctionnement de politiques publiques et hors politiques publiques



Les dépenses de politiques publiques

Les dépenses de politiques publiques s'élèvent à 843,80 M€ et représentent 73% du budget de fonctionnement de la Région. La répartition par commission s'établit comme suit :

Répartition des dépenses de fonctionnement de politiques publiques



Les dépenses liées aux fonds européens

Compte tenu de la montée en puissance inédite des fonds européens en section de fonctionnement liée à 2 facteurs majeurs que sont, d'une part, l'ajustement comptable entre sections d'une partie du fonds Feder et, d'autre part, du plan de relance européen REACT EU, il est désormais proposé, à l'instar de la section d'investissement, de présenter les fonds européens dans une catégorie indépendante des politiques publiques. Ainsi de BP à BP, les dépenses de fonctionnement relatives au fonds européens sont en hausse de 19,23 M€.

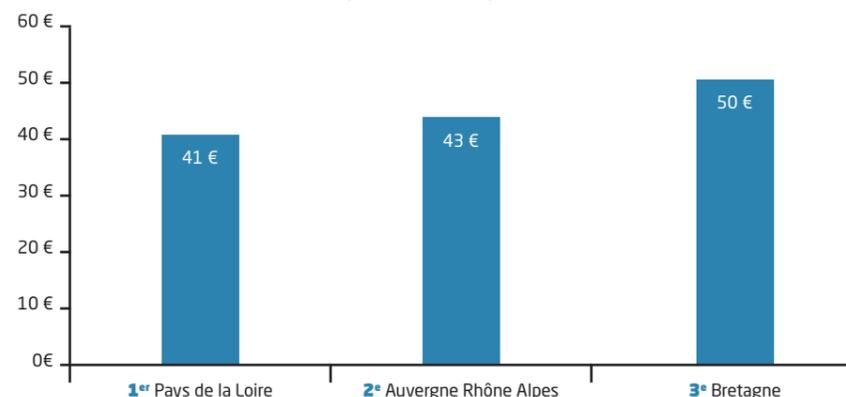
Les dépenses d'administration générale

Au titre des dépenses d'administration générale, il convient de noter les dépenses suivantes :

- 173,55 M€ aux charges de personnel (hors chèques déjeuner), soit 15% de nos dépenses de fonctionnement. La Région des Pays de la Loire se place au premier rang des Régions pour les plus faibles dépenses de personnel par habitant (hors Île-de-France) avec 41€ au CA 2018 (derniers chiffres connus).

Dépenses de personnel par habitant

(hors Ile-de-France)



- 50,95 M€ au titre du reversement CVAE dont bénéficient les Départements ligériens dans le cadre des transferts de compétences opérés par la loi NOTRe.
- Les autres charges d'administration se composent des dépenses d'entretien et des consommations liées à notre patrimoine immobilier, la gestion et la modernisation de notre parc informatique et de notre architecture réseau, etc.

Il est à noter que depuis 2015, la Région des Pays de la Loire est parvenue à réaliser des économies substantielles s'agissant notamment de ses dépenses de communication qui affichent une baisse de -35% ou encore de ses dépenses liées aux moyens généraux qui, à périmètre constant, affichent une baisse de -37%.

Ainsi, la très grande majorité des dépenses de fonctionnement bénéficie aux politiques mises en place en faveur des Ligériens, des territoires et des entreprises avec une administration régionale sobre et agile.

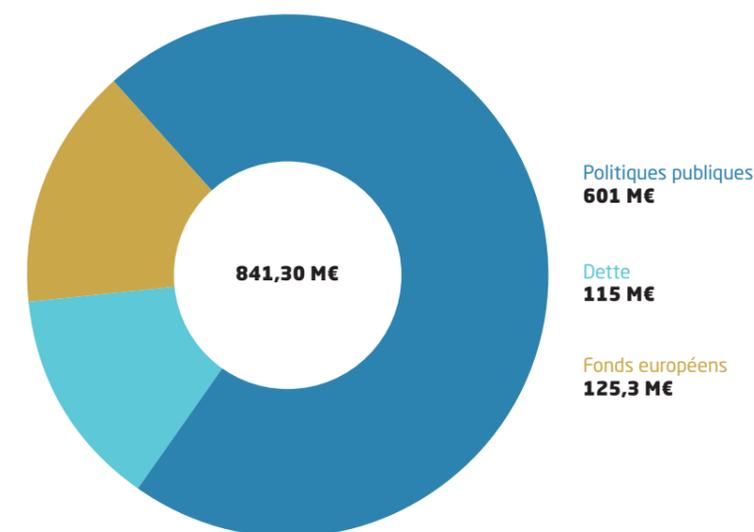
Les frais financiers

Les frais financiers représentent 3% du budget de fonctionnement, à hauteur de 33,5 M€. Pour 2021, dans un environnement de taux durablement bas, la Région devrait bénéficier d'un accès large à la liquidité du fait de sa qualité de signature. Au vu du profil d'amortissement de la dette et de la stratégie des investisseurs, il est possible d'aller chercher des maturités plus longues à des coûts restant attractifs.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 841,30 M€, dont 601 M€ directement destinés à nos politiques publiques. Il s'agit du plus haut niveau d'investissement jamais réalisé par la collectivité. De plus, 125,30 M€ seront destinées aux fonds européens, les 115 M€ restants concernent l'amortissement du capital de la dette.

Répartition des dépenses réelles d'investissement

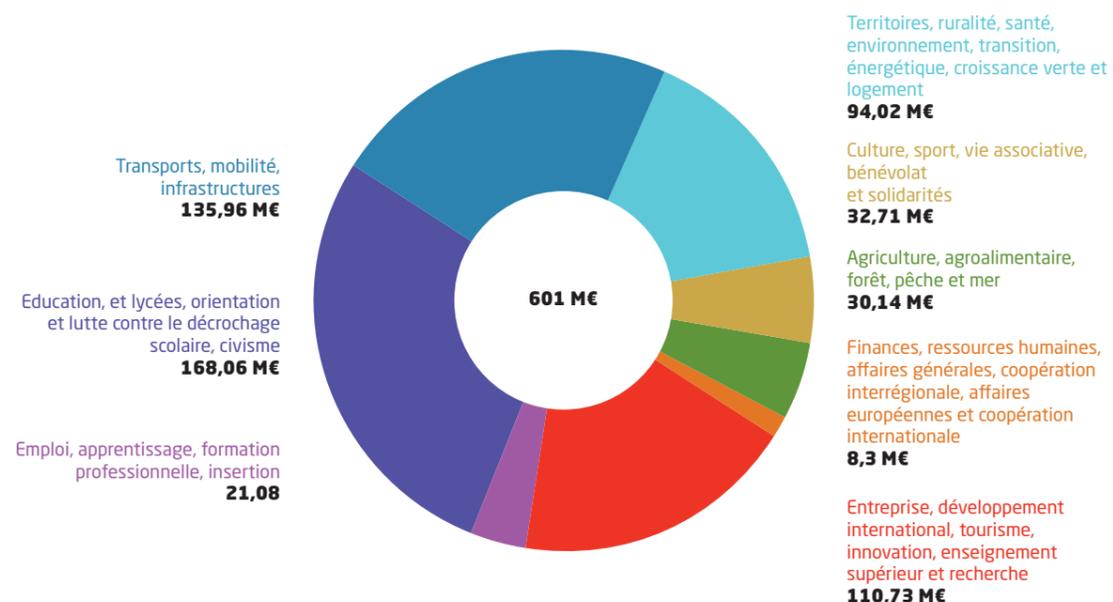


Les politiques publiques

Cet effort d'investissement sans précédent porte sur toutes nos politiques publiques dont :

- 168 M€ pour l'éducation et les lycées, soit un effort supplémentaire de 65 M€ par rapport au BP 2020. Cela concerne en priorité l'engagement pour le développement du numérique (+31 M€) et le déploiement de la stratégie d'investissement dans les lycées (SIL, +27 M€) ;
- 136 M€ pour les mobilités et les infrastructures, soit +18 M€ ;
- 94 M€ pour nos territoires, soit +18 M€ ;
- 111 M€ pour soutenir l'économie locale et nos entreprises (+14 M€), avec le prolongement du Fonds territorial Résilience et l'abondement de nos dispositifs mobilisés pour la relance ;
- 30 M€ pour l'agriculture, la pêche, et en faveur d'une alimentation de qualité (budget en croissance de 6 M€).

Répartition réelles d'investissement par commission (hors dette et fonds européens)



Les fonds européens

La Région prévoit un montant de 125,30 M€ pour les projets financés par les fonds européens, contre 150,78 M€ inscrits au BP 2020. Cette baisse s'explique par la nécessité de basculer en section de fonctionnement des dispositifs autrefois imputés en section d'investissement. A périmètre constant, les fonds européens 2021 atteindraient un volume de 145,1 M€.

La programmation actuelle des fonds européens sera complétée du volet REACT EU, le plan de relance européen. Pour rappel ce dispositif représente, pour la Région des Pays de la Loire, un volume pluriannuel de 88 M€, dont 46 M€ en section d'investissement et 42 M€ en section de fonctionnement. Les crédits de paiement pour 2021 s'élèvent à ce titre à 11,6 M€.

La dette

Le remboursement du capital de la dette nécessite une inscription de 115 M€ cette année, montant sensiblement égal à 2020 (110 M€).

Les recettes du Budget primitif 2021

Le montant total des recettes proposées au BP 2021 s'élève à 1 584,97 M€. Les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 315,39 M€ contre 1 330,93 M€ au BP 2020 (-15,54 M€). En investissement, il est proposé d'inscrire 269,59 M€ de recettes, soit un niveau similaire au BP 2020.

Recettes de fonctionnement

Les recettes fiscales

Le produit de la fiscalité locale attendu s'élève à 1 100,45 M€, soit une baisse faciale de 61,47 M€ (-5,3%) par rapport au BP 2020.

Cette évolution masque des changements importants de périmètre, qui complexifient l'analyse mais ne modifient pas l'équilibre budgétaire :

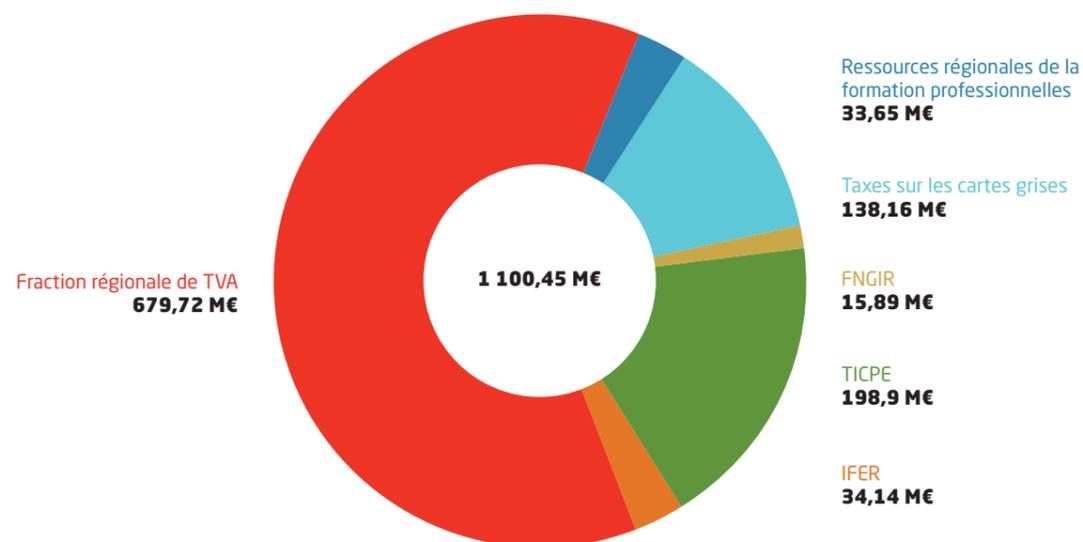
- Certaines recettes autrefois inscrites comme des recettes fiscales deviennent, à compter de 2021, des dotations d'État : c'est le cas des recettes liées à l'apprentissage et de certaines recettes liées au financement de la formation professionnelle. Le volume global des recettes est donc inchangé, il s'agit simplement d'un transfert entre fiscalité et dotations.
- Les modalités de versement de la contribution régionale au fonds de péréquation CVAE ont été modifiées par le PLF 2021. Jusqu'à aujourd'hui, cette contribution était une dépense de fonctionnement (16,4 M€ en 2020). Le projet de loi de finances prévoit un mécanisme transitoire pour 2021, et transforme cette dépense en un prélèvement sur recettes.

Sur le plan budgétaire, la suppression d'une dépense et sa compensation par une diminution de recette sont sans effet sur l'épargne brute. Le prélèvement de recette sera opéré sur la fraction de TVA transférée en substitution de la part régionale de CVAE.

La CVAE régionale 2020 représentait un produit brut de 501 M€ et la contribution régionale au fonds de péréquation une dépense de 16,4 M€. En 2021, la fraction de TVA régionale compensant la disparition de la CVAE sera égale au montant net de CVAE 2020 (c'est-à-dire la différence entre le produit brut 2020 et la dépense), soit un montant de 484,7 M€.

La neutralisation de ces effets périmètres laisse apparaître une baisse résiduelle de la fiscalité : -14,1 M€ par rapport au BP 2020, sous l'effet de la crise sanitaire. En effet, en dépit d'une modélisation de la relance pour 2021 qui se traduirait par une croissance du PIB entre +6% (FMI) et +8% (PLF 2021), les recettes fiscales de la Région, et notamment la TVA et la taxe sur les cartes grises, ne retrouveront pas leur niveau d'avant crise avant 2022.

Les recettes fiscales



• La TVA

A compter de 2021, les Régions bénéficieront de deux parts de TVA : une première part créée en 2018 parallèlement à la disparition de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Et une seconde part liée à la suppression, en 2021, de la CVAE régionale.

- **TVA ex-DGF** : l'article 149 de la loi de finances initiale pour 2017 octroie, à compter de 2018, une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui se substitue à la DGF. Il est proposé d'inscrire un montant de 195,03 M€ pour 2021, soit une baisse de 9,3 M€ (-4,56%) par rapport aux inscriptions du BP 2020. Le rebond économique anticipé pour 2021 ne rattrapera pas la baisse de la consommation liée à la crise sanitaire.
- **TVA ex-CVAE** : à partir de 2021, une nouvelle fraction de TVA est octroyée aux Régions en remplacement de la part régionale de CVAE (PLF 2021, suite à l'accord État-Régions). Le produit attendu - 484,70 M€ - correspond à la CVAE 2020 corrigée de la contribution régionale au fonds de péréquation 2020.

Au total, la recette de TVA inscrite au BP 2021 s'élève à 679,72 M€.

• La taxe sur les cartes grises

Le produit de cette taxe, malgré la relance en 2021, demeurera inférieur aux prévisions initiales du BP 2020. Il est proposé d'inscrire un montant de 138,16 M€, en diminution de 1,8% par rapport au BP 2020.

• La TICPE

La taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques est composée de deux parts :

- une part dite « forfaitaire » qui résulte des transferts de compétences, estimée à 156,30 M€ pour 2021, en diminution de 0,8% par rapport au BP 2020 ;

- une part dite « modulation » estimée pour 2021 à 42,60 M€ en diminution de 1,2% par rapport à 2020.

Une autre fraction de TICPE avait été transférée aux Régions pour financer la compétence apprentissage (cf. ci-dessous). Au total, il est proposé d'inscrire un montant de 198,89 M€ au titre de la TICPE, soit une diminution de -1,87 M€ (-0,9%) par rapport au BP 2020.

• Les ressources d'apprentissage

À la suite de la réforme de l'apprentissage, la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a retiré aux Régions leur compétence en matière d'apprentissage à compter du 1^{er} janvier 2020. Par conséquent, les ressources de fonctionnement liées à l'apprentissage ont été drastiquement réduites dès le budget 2020.

Subsistaient au BP 2020 deux fractions de TICPE pour un montant de 18,7 M€. L'État a transformé ces recettes en dotations, enlevant par là même tout dynamisme futur à ce montant. Il n'y a donc plus aucune recette de nature fiscale finançant la compétence résiduelle apprentissage.

Au titre de 2021, les dotations apprentissage sont inscrites à hauteur de 22,11 M€.

• Les ressources de formation professionnelle

Jusqu'en 2020, la formation professionnelle était financée par un panier fiscal comprenant deux composantes :

- une fraction de TICPE dont le montant est gelé chaque année à 13,95 M€ ;
- les frais de gestion que l'État prélève sur la fiscalité locale et transfère aux Régions (32,6 M€ en 2020).

Or, la suppression de la taxe d'habitation emporte la disparition de près de 40% de la base des frais de gestion. L'État a ainsi décidé d'octroyer une compensation du montant perçu par une dotation.

A compter de 2021, les ressources de formation professionnelle se décomposent ainsi :

- au titre de la fiscalité, on retrouve donc la fraction de TICPE dont le montant est « gelé » (13,1 M€), et les frais de gestion amputés de la part de taxe d'habitation (19,69 M€) ;
- au titre des dotations, un montant compensant la perte liée à la TH pour 13,13 M€.

Au total, les ressources de formation professionnelle s'élèvent à 46,77 M€, soit un montant légèrement supérieur au BP 2020 (+0,27 M€) pour tenir compte du léger dynamisme des frais de gestion.

• L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

Cette contribution se décompose en deux recettes :

- s'agissant de l'IFER ferroviaire, il est proposé d'inscrire une recette de 14,55 M€, en augmentation par rapport à 2020 de +1,05 M€ (+7,8%) ;
- pour l'IFER télécom, il est proposé d'inscrire une recette de 19,58 M€, en diminution de 1,4 M€ (-6,7%) par rapport à 2020.

Au total, l'IFER recule de façon limitée à -1,0% par rapport aux inscriptions du BP 2020.

• Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)

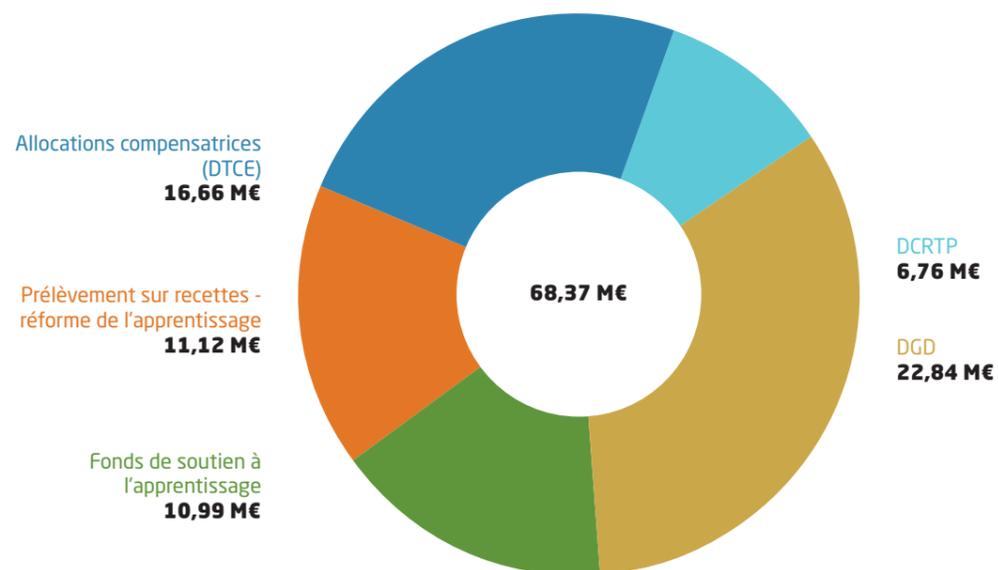
Ce reversement est non indexé, par conséquent, il est proposé de le reconduire à un montant identique à celui définitivement notifié par l'État en 2020, soit 15,89 M€.

Les concours financiers de l'État

S'agissant de la section de fonctionnement, les concours financiers s'élèvent à 68,37 M€. Ils sont en hausse de 35,46 M€ par rapport aux inscriptions du BP 2020 en raison du changement des modalités de versement des recettes d'apprentissage et de la réforme de la taxe d'habitation. Ces dotations sont détaillées ci-dessous :

- Les dotations pour l'apprentissage : un montant de 22,11 M€ est inscrit au BP 2021 en fonctionnement.
- S'agissant de la DGD, il est proposé d'inscrire, en 2021, le montant de 22,84 M€, dont 19,14 M€ sont reconduits à l'identique de l'an passé, augmentés de +3,7 M€ qui correspondent au financement de l'État du Ségur de la Santé.
- La DCRTP pour 2021 est estimée à 6,76 M€, soit en baisse de -26,7% par rapport à 2020.
- S'agissant des allocations compensatrices, il est proposé d'inscrire une recette de 16,66 M€, en augmentation de +12,12 M€ par rapport aux inscriptions du BP 2020. En effet, sont inscrits dans cette rubrique, à compter de 2021, les 39,5% de ressources frais de gestion pour la formation professionnelle devenus une dotation en raison de la disparition de la taxe d'habitation, soit 13,13 M€

Les concours financiers



Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Au BP 2021, il est proposé d'inscrire un montant de 0,40 M€ en section de fonctionnement.

Opérations financières

Les recettes liées aux opérations financières sont proposées pour un montant de 2,0 M€, en baisse de 16,7% par rapport au BP 2020. Elles regroupent les produits des opérations de marchés, les intérêts négatifs à percevoir sur les billets de trésorerie (liés aux emprunts de trésorerie à taux négatifs pour la Région) et les reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants.

Les Recettes associées aux politiques régionales

En 2021, la mise en œuvre des politiques régionales permet d'anticiper la perception de 112,55 M€ de recettes de fonctionnement, soit +4,71 M€. Cette hausse résulte principalement du transfert d'une partie des recettes européennes Feder vers la section de fonctionnement, afin de respecter les recommandations du payeur régional.

• Recettes de gestion

Les prévisions de recettes de gestion reculent très légèrement de 1% par rapport au BP 2020 et sont proposées à hauteur de 13,91 M€. Ces recettes tarifaires sont générées par les politiques régionales dans le domaine de la culture (e.pass culture sport et Folles journées) ou des transports hors Loi NOTRe, et sont prévues à hauteur de 1,99 M€. Les recettes du fonds académique de rémunération des personnels d'internat (FARPI) sont maintenues à 10 M€ malgré les incertitudes liées à la crise sanitaire et ses répercussions sur les protocoles sanitaires déployés dans les lycées. Les divers remboursements liés aux charges de personnel et aux charges de structure et de gestion se stabilisent autour de 2,73 M€ en 2021.

• Redevances et loyers

Les recettes inscrites au titre des redevances et loyers s'affichent à 5,43 M€, soit une hausse de 8%. Elles suivent les actualisations de tarifs prévues dans les diverses conventions d'occupation de locaux et intègrent les futures redevances du musée de Fontevraud. A noter l'exonération des redevances d'occupation des autres sites de Fontevraud accordée à la SOPRAF, qui se prolonge jusqu'à la fin décembre 2021.

• Remboursement d'avances et de prêts

Les produits des intérêts liés aux différents prêts et avances attribués par la Région aux opérateurs économiques du territoire sont inscrits pour un montant prévisionnel de 0,69 M€, en recul de 20% par rapport au BP 2020.

• Recettes exceptionnelles

Pour 2021, les recettes exceptionnelles inscrites en fonctionnement sont estimées à 1,41 M€, en baisse de 44% par rapport à 2020. Elles concernent des reversements d'indemnisation attendus au titre des retards de livraison des rames Régio2N V200 et de rames Régiolis ou au titre des sinistres subis dans les lycées.

• Participations

Les participations reçues en fonctionnement reculent nettement en 2021, passant de 59,22 M€ en 2020 à 55,52 M€ en raison principalement des modalités retenues pour la mise en œuvre du

Pacte régional d'investissement dans les compétences. Ainsi, la participation de l'État sur les volets conventionnels du PACTE est attendue en 2021 à hauteur de 38,26 M€ contre 57 M€ en 2020. Un volet dédié Plan Jeunes sera mis en œuvre dans le cadre du PACTE dès 2021, représentant 14,73 M€ de recettes pour cette seule année. Ce volet poursuit l'objectif de former spécifiquement les jeunes, durement touchés par les effets de la crise sanitaire de 2020.

D'autres participations à portée culturelle, environnementale ou liées aux différentes charges de structure et de gestion reçues en fonctionnement sont proposées à hauteur de 2,53 M€. En particulier, la mise en œuvre du programme SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique) permettra d'encaisser les premiers versements à hauteur de 1,2 M€ en 2021.

• Fonds européens

Les recettes perçues dans le cadre des fonds européens progressent de 9,5 M€ entre 2020 et 2021. Cette évolution s'explique, d'une part, par le transfert d'une partie des recettes Feder en fonctionnement et, d'autre part, par les remboursements de la Commission européenne attendus au titre de l'assistance technique sur les quatre fonds (Feder, FSE, Feamp et Feader) à hauteur de 6 M€. Globalement, les fonds européens représentent 35,5 M€ en 2021 sur la section de fonctionnement.

Recettes de transports Loi Notre

Les recettes tarifaires de transports maritimes et routiers issues du transfert de compétences, sont proposées à 31,61 M€ en 2021, soit en augmentation de 24%. Cette forte progression s'explique principalement par la régularisation des remboursements d'affrètement dus par les communautés d'agglomération. Ainsi, les recettes de transports scolaires représentent 18,88 M€.

Par ailleurs, les transports interurbains génèrent 11,44 M€ de produits alors que les transports maritimes engendrent 1,29 M€ de remboursements de loyers sur les trois bateaux de la flotte régionale.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes fiscales

Il est proposé d'inscrire un montant de 41,50 M€ au titre de la TICPE attendue en section d'investissement.

Concours financiers

S'agissant des dotations de l'État reçues en section d'investissement, la Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) est proposée au Budget primitif 2021 à hauteur de 23,12 M€, soit un montant identique à celui des exercices précédents.

Par ailleurs, la nouvelle dotation pour l'apprentissage est inscrite au BP 2021 pour un montant total de 17,04 M€.

Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Au BP 2021, l'inscription d'une recette d'investissement d'un montant de 16,00 M€ est proposée.

Opérations financières

Les recettes d'investissement liées aux opérations financières sont proposées à hauteur de 1,5 M€. Ces recettes proviennent de la récupération de TVA escomptée sur les opérations d'aménagements du musée de Fontevraud.

Recettes associées aux politiques régionales

En section d'investissement, les recettes générées par la mise en œuvre des politiques régionales sont proposées à hauteur de 144,86 M€.

• Fonds européens

Le rythme soutenu de remontées de dépenses constaté en 2020 se poursuivra en 2021. Le plan de relance européen REACT EU déployé à compter de 2021 devrait générer spécifiquement 11,59 M€ de nouvelles recettes Feder. Cependant, la part des recettes Feder transférée en section de fonctionnement diminue les recettes d'investissement à due proportion. Elles ne sont donc inscrites qu'à hauteur de 25 M€. L'inscription des recettes Feader et Feamp dans le budget régional représente respectivement 81,69 M€ et 3,44 M€ à hauteur des dépenses inscrites en contrepartie.

• Remboursements de prêts et avances

Les remboursements en capital des différents prêts et avances attribués par la Région aux opérateurs économiques du territoire, sont prévus à hauteur de 8,23 M€ en recettes d'investissement.

• Participations

Les participations attendues au BP 2021 en section d'investissement sont proposées à hauteur de 12,68 M€. Les principaux financements attendus concernent :

- le projet de construction du Creps à La Chapelle-sur-Erdre (2,65 M€),
- l'aménagement du musée de Fontevraud (1,8 M€ provenant de la fondation des époux Cligman et de la subvention de l'État),
- la construction du Campus de Saumur (1,46 M€),
- l'IUT du Mans (1,03 M€),
- les opérations de construction ou de réhabilitation des IUT d'Angers, du technocampus Le Mans Acoustique, du pôle régional de formation santé-social de Laval ou de l'Ensam Hall technologique (1,85 M€).

Par ailleurs, en raison d'une co-maîtrise d'ouvrage entre la Région des Pays de la Loire et la ville d'Aizenay pour la construction du lycée et d'un ensemble d'équipements sportifs sur la commune, 3,3 M€ de recettes sont attendues de la ville.

Le solde du financement de l'appel à projet « Entreprendre dans les territoires fragiles » mené en coopération avec l'Agence France Entrepreneur est estimé à 0,25 M€ pour 2021.

Enfin, la Région Normandie participera à hauteur de 0,34 M€ supplémentaires au financement du coût des travaux engagés pour le renouvellement partiel de la voie sur la section ferroviaire Le Mans-Alençon.

• Recettes exceptionnelles

Des recettes exceptionnelles sont inscrites à hauteur de 2,2 M€ au BP 2021. Elles concernent les reversements des avances accordées aux entreprises sur les marchés de travaux, et principalement ceux des chantiers de construction du lycée d'Aizenay et du lycée du Pontchâteau.

Autres recettes

Les produits de cession de mobiliers ou véhicules sont prévus à hauteur de 30 000 €.

Fonds d'urgence entreprises - Fonds Résilience

Le Fonds territorial Résilience créé en avril 2020 par la Région aux côtés des EPCI des Pays de la Loire, des Départements, et en partenariat avec la Banque des Territoires, vise à renforcer la trésorerie des petites entreprises qui subissent de plein fouet les conséquences de la pandémie.

Pour tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et de la crise économique, le dispositif a été prolongé jusqu'au 30 septembre 2021 (dépôt de dossier complet) et étendu à une nouvelle cible d'entreprises. Les contributions des EPCI ont été intégralement perçues sur l'exercice 2020, mais celles des départements et de la Banque des Territoires suivent des modalités de versement spécifiques et conditionnées au montant des aides octroyées. Ainsi, il est proposé d'inscrire une recette de 7,33 M€ correspondant au solde des versements prévus dans les conventions de partenariat.

Recette issue de l'accord de partenariat État-Régions

Dans le cadre de l'accord État-Régions signé cet été, le Gouvernement s'était engagé à verser aux Régions une enveloppe de 600 M€ imputable en section d'investissement, afin de financer une partie des dépenses engagées par les Régions en 2020 pour lutter contre la crise.

Cet engagement a été traduit par le vote d'une AE par l'État au PLF 2021, ce qui signifie que cette recette n'interviendra pas avant 2021 pour les Régions. De plus, l'État n'inscrit pour 2021 que 54% du montant de l'enveloppe de 600 M€ en crédits de paiement, ce qui représente 323,80 M€. Aussi, il est proposé de se caler sur le rythme des crédits prévus par l'État et de n'inscrire au BP 2021 que la quotité correspondante (18,24 M€).

UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE ADAPTÉE, POUR COMBATTRE LA CRISE, RÉUSSIR LA RELANCE ET REBONDIR EN 2021

MISSION 1 Le combat pour l'emploi local

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire mondiale sans précédent qui se poursuivra en 2021, rendant impérative une adaptation rapide de la feuille de route régionale pour venir en aide aux acteurs économiques ligériens et protéger l'emploi local. Dès le mois d'avril 2020, des mesures exceptionnelles ont été prises pour soutenir l'économie ligérienne, avant d'être considérablement renforcées lors de l'adoption du Plan de relance les 9 et 10 juillet 2020. Parallèlement, les événements en cours ont très souvent conforté les ambitions régionales, guidées depuis 2017 par trois objectifs ciblés : la reconquête économique des territoires, l'accompagnement aux grandes transitions du XXI^e siècle, mais aussi la volonté constante de soutenir fortement la jeunesse. Pour cette raison, le projet de Budget primitif 2021 vous est présenté dans le respect de l'architecture initiée en 2017. Apportant la preuve de sa persévérance, mais également de sa réactivité face à des évolutions rapides du contexte économique et sociétal, la Région fait ainsi le choix d'enrichir ses plans d'action de mesures de soutien exceptionnelles, tout en conservant des lignes directrices fidèles à ses engagements.

En 2017, la Région a hissé le combat pour l'emploi local au rang de ses trois grandes priorités. Mobilisée en faveur de la compétitivité et du renforcement de l'économie ligérienne, la Région des Pays de la Loire a alors décidé de recentrer ses efforts autour de trois actions principales :

- **Action 1 Faire émerger les PME du futur**
- **Action 2 Faire des grandes mutations un moteur de production**
- **Action 3 Faire de la formation la garantie des emplois de demain**

ACTION 1 Faire émerger les PME du futur

1. La poursuite du Plan de relance et le soutien à la compétitivité de l'économie ligérienne

Les entreprises des Pays de la Loire font face à une situation des plus difficiles, caractérisée à la fois par une chute prolongée de l'activité pour un grand nombre de secteurs et une faible visibilité sur l'évolution de la situation à moyen terme. Dans ces circonstances, la Région a très tôt déployé une série de mesures visant à aider les entreprises à faire face aux multiples difficultés qu'elles rencontrent : trésorerie dégradée, perte de chiffre d'affaire, reprise contrainte des activités, report ou annulation des projets de développement, etc.

Dans le cadre de la poursuite du Plan de relance en 2021, les dispositifs d'aides et de soutien aux entreprises ont vocation à être pérennisés, renforcés et complétés. Parmi les mesures phares de la prolongation du Plan de relance et de manière non exhaustive, il faut souligner :

- **la prolongation du Fonds territorial de Résilience ;**
- **les mesures d'aides aux secteurs les plus touchés** avec, d'une part, la montée en puissance du dispositif Pays de la Loire Commerce-Artisanat pour défendre le maintien des petits

commerces en centre-bourgs et soutenir leurs projets de modernisation et d'aménagement de l'outil de travail, et, d'autre part, un soutien renforcé au secteur du tourisme ;

- la mise en œuvre de prestations pour une **instruction accélérée des dispositifs d'aide aux entreprises** ;
- **le renforcement du dispositif Pays de la Loire Conseil** qui permet aux TPE et PME ligériennes de bénéficier d'une aide au financement de prestations de conseils extérieurs et le développement d'une offre d'accompagnement nouvelle et complémentaire à l'offre Dinamic Entreprises déjà existante ;
- **la montée en puissance du dispositif de Volontariat territorial en entreprise (VTE).**

Action 1

Faire émerger les PME du futur, action adaptée et enrichie de mesures ad hoc dans le cadre du Plan de relance

Dans une dynamique alliant soutiens exceptionnels et poursuite de l'accompagnement structurel des mutations de l'économie ligérienne, la Région poursuivra en 2021 ses actions en faveur de l'émergence des PME du futur. D'abord, la Région entend réaffirmer en 2021 son ambition pour la reconquête industrielle des territoires, objectif qui prend un sens renforcé dans la situation actuelle, caractérisée par la recherche collective d'une plus grande résilience. Par ailleurs, un effort particulier sera réalisé en faveur des secteurs les plus en difficulté, à travers des soutiens exceptionnels aux commerçants et aux entreprises du tourisme. La Région poursuivra également son soutien indéfectible aux secteurs agricoles et alimentaires, en mettant l'accent particulièrement sur les mesures de relocalisation adoptées lors du Plan de relance.

Action 2

Faire des grandes mutations un moteur de production, action adaptée et enrichie de mesures ad hoc dans le cadre du Plan de relance

Le développement rapide et quasi-généralisé du télétravail rend plus que jamais nécessaire l'accélération de la digitalisation des entreprises, tandis que les aspirations de la société en faveur de la transition écologique et du développement de l'économie sociale et solidaire vont croissantes. En outre, l'ampleur internationale de la crise actuelle engendre un risque de perte de parts de marché à l'étranger des entreprises ligériennes et, de manière plus globale, transforme la conception traditionnelle du fonctionnement des relations commerciales transnationales. En 2021, la Région sera donc au service des entrepreneurs pour les accompagner dans le maintien et le développement de leurs activités à l'international.

2. Intensifier l'effort en faveur de la reconquête industrielle des territoires

La Région des Pays de la Loire développera en 2021 des actions de soutien à l'industrie ligérienne dans un double objectif :

- **garantir la pérennité des entreprises ligériennes face au choc conjoncturel** de grande ampleur résultant de la crise sanitaire d'une part ;
- **poursuivre sa feuille de route en faveur de la réindustrialisation des Pays de la Loire** à travers le renforcement du tissu industriel et le soutien à la recherche et l'innovation d'autre part.

2021 sera une année déterminante pour les entreprises industrielles qui devront faire face à un endettement important et une reprise partielle, ou du moins contrainte, de leur activité. Dans un premier temps, les conséquences économiques de la crise ont été atténuées grâce aux aides publiques accordées par l'État et les collectivités territoriales. L'année 2021 pourrait voir les difficultés de certains entrepreneurs se renforcer en cas de faible rebond de l'activité ou d'affaiblissement des soutiens publics. **La Région sera donc particulièrement attentive à l'évolution de la situation des acteurs économiques ligériens et poursuivra ses interventions visant à pallier les difficultés des entreprises ligériennes, au service du maintien des emplois et de l'activité économique en Pays de la Loire.**

La Région pourra s'appuyer en 2021 sur Pays de la Loire Participations pour soutenir les entreprises ligériennes en facilitant les opérations de haut de bilan à long terme et sur la mobilisation d'outils de dette long terme via Pays de Loire Redéploiement. Le principe de « capital patient » qui caractérise la stratégie d'intervention de Pays de la Loire Participations depuis sa création est à cet égard un véritable atout. La Région pourra également s'appuyer sur les nouvelles dotations octroyées à Pays de la Loire Participations à l'occasion du Plan de relance afin de renforcer ses activités de co-investissement, via des interventions en fonds propres. Cette modalité d'intervention sera renforcée par la mobilisation de prêts participatifs via Pays de la Loire Redéploiement, permettant aux entreprises de disposer d'un temps plus long pour mener à bien leur projet de développement.

En parallèle, la Région poursuivra son action d'accompagnement au développement du manufacturing ligérien, à travers plusieurs dispositifs et projets :

- la poursuite de **l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Industrie du futur** qui contribue à la compétitivité des entreprises ligériennes à travers des soutiens financiers adaptés à chaque phase de maturité des projets ;
- **l'accompagnement de la démarche French Fab en lien avec la French Tech ;**
- **un soutien renforcé à la relocalisation industrielle** via la mobilisation des dispositifs de soutien régionaux (prêts, garantie d'emprunt, conseil, etc.).

En 2021, la Région portera une attention toute particulière à la recherche d'une cohérence dans le cumul des dispositifs nationaux et locaux, qu'il s'agisse de dispositifs anciens ou exceptionnels dans le cadre de la crise COVID-19. Elle s'investira particulièrement dans les activités de conseils et d'accompagnement pour aider les entreprises en difficulté à mobiliser tous les leviers existants pour faire face à la situation. En outre, la Région développera ses actions visant à intégrer les démarches nationales de plus long terme telles que Territoires d'industrie, le dispositif « 10 000 accompagnements vers l'économie du futur », ou encore l'appel à projets Plateforme d'innovation.

La Région poursuivra également ses actions visant à promouvoir l'innovation à travers des soutiens financiers aux projets de Recherche et Développement. L'année 2020 a connu la structuration du réseau Technocampus, conjuguée à la régionalisation des Pôles de compétitivité. A travers la mise en réseau des acteurs et la définition d'un socle commun de services, les Technocampus représentent aujourd'hui une force pour développer des relais de croissance en rebond face à la crise. La Région accentuera ainsi en 2021 ses soutiens aux projets de Recherche et Développement (R&D), en s'appuyant sur l'écosystème qui gravite autour des Technocampus pour identifier et accompagner les projets relevant de démarche collective (en lien avec les laboratoires économiques) ou individuelles. Elle poursuivra par ailleurs son soutien aux projets de R&D collaborative, dans un contexte de baisse des financements nationaux, via le lancement d'un second appel à projets régional pour accompagner des projets labellisés par les pôles de compétitivité ligériens.

Enfin, 2021 sera l'année du lancement des premiers projets d'infrastructures destinés à conforter le développement de la zone portuaire de Nantes Saint-Nazaire et à proposer une nouvelle offre logistique compétitive et multimodale aux acteurs économiques. Ce volet portuaire sera intégré au Contrat de plan État-Région 2021-2027 visant à accompagner la nouvelle stratégie du Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire.

3. Mobiliser des moyens exceptionnels au soutien des secteurs du commerce et du tourisme

Les secteurs du commerce et du tourisme sont aujourd'hui parmi les plus touchés par la crise. Après un arrêt de leur activité au printemps 2020, de nombreux acteurs de ces secteurs se sont investis pour s'adapter aux conditions nouvelles de distanciation sociale imposées par la situation. Portés par l'espoir de rebond rapide à partir de l'été 2020, ces secteurs ont néanmoins subi un nouveau coup d'arrêt avec l'annonce du second confinement. La perspective de la prolongation du confinement durant la période des fêtes de fin d'année et la possibilité de voir émerger cet hiver une « troisième vague » de la pandémie renforce encore un peu plus la crainte pour ces secteurs de ne pas pouvoir se relever.

La Région entend soutenir fortement les petits commerçants en région Pays de la Loire, ce qui se traduira par la consolidation des soutiens prévus et mis en œuvre dès les prémices de la crise. 2021 connaîtra ainsi la montée en puissance du dispositif Pays de la Loire Commerce-Artisanat pour défendre le maintien des petits commerces en centre-bourgs et soutenir leurs projets de modernisation et d'aménagement de l'outil de travail. En outre, la Région **renforcera ses actions visant à accélérer la digitalisation des commerces et le développement du e-commerce**, adaptations plus que jamais nécessaires dans un contexte marqué par l'évolution des modes de consommation. Il est ainsi prévu de **poursuivre les mesures en faveur du commerce du futur et notamment de reconduire l'appel à manifestation d'intérêt associé**. L'objectif est d'accompagner près de 1000 entreprises commerciales, tous dispositifs confondus.

Concernant le secteur touristique, qui connaît lui aussi une baisse significative de son chiffre d'affaire, la Région intensifiera son soutien pour compenser les effets de la crise sur la saison touristique 2020 et la trésorerie des petits entrepreneurs. **Des actions nouvelles de promotion du territoire** seront conduites en complément **des soutiens financiers individuels** apportés via Pays de la Loire Investissement touristique, **des soutiens mobilisables au titre du fonds d'intervention en capital FAST** dédié au tourisme, et de **l'action menée par la Société foncière régionale** nouvellement créée en 2020 en vue de soutenir les projets de relance des acteurs par un rachat de leurs actifs immobiliers. Enfin, la Région entend poursuivre et renforcer le dialogue déjà engagé avec les professionnels du tourisme, avec en ligne de mire **la définition d'un nouveau Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs en 2021**.

4. Renouveler et adapter le soutien aux secteurs agricoles et agroalimentaires

Dès les débuts de la crise sanitaire, la Région a réaffirmé sa volonté d'apporter un soutien indéfectible aux secteurs agricoles, agroalimentaire, pêche, aquaculture, forêt-bois, au cœur des enjeux territoriaux. En 2021, la Région poursuivra sans relâche le déploiement des mesures d'urgence et de relance adoptées, visant la préservation et le renforcement de notre chaîne de l'alimentation, la transition agroécologique, le soutien à l'adaptation des exploitations agricoles pour renforcer leur capacité de résilience, l'accompagnement du renouvellement des générations en agriculture, et le soutien à l'innovation et aux projets de modernisation portés par les industries agroalimentaires. Les conséquences de la crise actuelle sur le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire ont par ailleurs conforté les orientations de la Stratégie agro-alimentaire 2016-2020. Par conséquent, cette stratégie sera poursuivie, en mettant l'accent particulièrement sur quatre axes :

- **créer de la valeur ajoutée sur le territoire en innovant** à tous les niveaux de la chaîne de valeur,
- **protéger et développer l'activité locale** en soutenant les investissements générateurs de valeur et d'emplois,
- **féderer les acteurs et conforter les liens entre producteurs et transformateurs** pour une meilleure répartition de la valeur ajoutée,
- **rayonner** en développant **la sécurité sanitaire et nutritionnelle des aliments** (en cohérence avec l'ambition régionale Alimentation-Santé), **la qualité des produits** (en application du plan d'actions 2020-2022 pour la qualité des produits alimentaires), **le lien social et le bien-être**.

Pour répondre à ces quatre priorités, la Région **soutiendra l'innovation à travers notamment le renforcement de l'accompagnement des pôles de compétitivité** Valorial et Végépolys Valley. Elle s'engage aussi à maintenir en 2021 son effort **pour moderniser les exploitations agricoles**, la compétitivité des entreprises via notamment **l'aide régionale à l'investissement des industries agroalimentaires (ARIA)** et la promotion des produits et des filières avec, en particulier, **un soutien volontariste en faveur de la filière viande bovine**.

En pratique, les secteurs agricoles, agroalimentaire, pêche, aquaculture, forêt-bois bénéficieront en 2021 de la mobilisation des dispositifs de soutien financiers régionaux. Premier secteur industriel de la région, **l'agroalimentaire sera aussi fortement accompagné**. Il s'agit en effet d'une filière stratégique, en raison de son poids économique, de sa fonction structurante de l'activité agricole, de sa répartition homogène sur le territoire régional avec la présence de PME et de grandes entreprises, et des possibilités de développement d'une nouvelle valeur ajoutée sur le territoire.

Par ailleurs, la Région entend intensifier son investissement au service de la **relocalisation alimentaire, ambition qui résonne particulièrement de nos jours**, face à la fermeture des frontières et la diminution rapide des échanges internationaux qui ont été observées dans les premiers temps de la crise sanitaire. En ces temps particulièrement troublés, les acteurs de l'alimentation apparaissent aux yeux de tous comme un secteur éminemment stratégique. L'amplification des efforts régionaux pour favoriser l'ancrage territorial des activités agricoles et alimentaires régionales se traduira en 2021 par :

- **le soutien au renouvellement des générations en agriculture** : installation des jeunes agriculteurs, accompagnement des porteurs de projets et des cédants, accès au foncier, mobilisations d'outils financiers innovants et accompagnement de projets territoriaux partagés suivant l'ambition Transmission 2020-2022 ;
- **l'amplification de la dynamique régionale en faveur du Manger local** et de l'animation territoriale dans le cadre des Projets alimentaires territoriaux (PAT) ;
- **la poursuite de la déclinaison opérationnelle du plan régional pour la filière forêt-bois**, qui entend valoriser les atouts de la filière régionale et renforcer sa dynamique au service des entreprises et des territoires ;
- **la poursuite des actions de soutien à la filière équine régionale**, en déclinaison du Plan Cheval pour accompagner la dynamique de cette filière ;
- **la mise en œuvre d'actions de préservation et de valorisation de la biodiversité vis-à-vis de la filière apicole et des races domestiques menacées** dans le cadre d'un nouveau projet stratégique, avec notamment la mise en place du programme 2021 - 2022 en faveur de la biodiversité domestique en Pays de la Loire du Conservatoire des races animales en Pays de la Loire (CRAPAL) et du Conservatoire des ressources génétiques du Centre Ouest Atlantique (CREGENE) ;
- **le soutien à la filière pêche gravement fragilisée par la crise** conjuguée aux incertitudes du Brexit, à travers une aide régionale à l'installation des jeunes pêcheurs ou une aide régionale au renouvellement et à la modernisation des flottes de pêche. 2021 marquera à cet égard la première année de la nouvelle programmation associée au Feampa ;
- **le renforcement de la sécurité maritime** avec la modernisation des équipements ligériens de la SNSM.

La Région entend enfin poursuivre son effort de soutien à la modernisation et à l'adaptation des secteurs agricoles et agroalimentaire au monde de demain. Les filières de l'élevage et du végétal connaissent des mutations profondes liées aux évolutions des marchés mondiaux, aux politiques publiques européennes, aux attentes sociétales (qualité, environnement, santé, bien-être) et aux risques naturels. En 2021, la Région poursuivra donc son effort pour **moderniser les exploitations agricoles**, au travers des Plans de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCE) Élevage et Végétal, son accompagnement à la modernisation des outils de production visant la performance économique, la montée en qualité des processus et des produits, la réduction des intrants, l'autonomie alimentaire, la transition énergétique pour les bâtiments et l'amélioration des conditions de travail.

2021 sera la première année de la période de transition jusqu'à l'entrée en vigueur du futur programme stratégique national attendu pour 2023. Conservant son statut d'autorité de gestion du Feader durant cette période, la Région entend bien capitaliser les succès issus de sa gestion de la période de programmation antérieure et continuera à défendre une vision stratégique de la future Politique agricole commune, au service de la transition de toutes les agricultures, et à hauteur de leurs besoins.

ACTION 2 Faire des grandes mutations un moteur de production

1. Accompagner les grandes transitions de l'économie : transition digitale, transition environnementale et poursuite du développement de l'économie sociale et solidaire

La Région entend poursuivre en 2021 ses actions en faveur de l'adaptation des PME-TPE aux grandes mutations de notre temps.

En matière de transition digitale des secteurs économiques, la Région désignera par appels à manifestation d'intérêt (AMI) des opérateurs locaux afin de délivrer **des prestations de sensibilisation et d'accompagnement des petites entreprises facilitant leur appropriation des nouveaux usages et nouvelles technologies du numérique**. Elle soutiendra également les petits commerçants dans **le développement du e-commerce**.

La transition environnementale de notre économie sera également au cœur des actions économiques conduites, que ce soit par le déploiement du plan Hydrogène adopté les 9 et 10 juillet 2020, par les actions de relances décidées pour la filière Énergies marines renouvelables (EMR), ou encore par le soutien volontariste aux projets locaux d'économie circulaire.

La Région mettra en effet l'accent en 2021 sur l'économie sociale et solidaire (ESS). Grâce à une collaboration renforcée avec les réseaux départementaux et intercommunaux de l'ESS, la Région poursuivra l'acculturation des acteurs du développement économique pour faire connaître aux porteurs de projet concernés les dispositifs d'accompagnement et de financement auxquels ils sont pleinement éligibles. L'accompagnement des entrepreneurs en économie sociale et solidaire sera développé par la mission confiée à ces réseaux sur le champ de l'innovation sociale, qui constitue pour les territoires **un relais de croissance essentiel** qui tient compte des enjeux démographiques et environnementaux. La Région souhaite également renforcer, **en étroite collaboration avec la Chambre régionale de l'ESS et les réseaux locaux de l'ESS**, l'accompagnement des porteurs de projet en proximité sur l'ensemble du territoire et l'ambition régionale en termes de nouvelles initiatives d'innovation sociale.

2. Soutenir l'export et l'internationalisation de l'économie ligérienne

La crise d'envergure mondiale que nous traversons engendre un risque de perte de parts de marché à l'étranger des entreprises ligériennes, et de manière plus globale, transforme la conception traditionnelle du fonctionnement des relations commerciales transnationales. En 2021, la Région compte ainsi accompagner les acteurs du territoire dans le maintien et le développement de leurs activités européennes et mondialisées.

En provoquant la fermeture des frontières et en désorganisant les circuits logistiques, la crise sanitaire a fortement perturbé le commerce international de nos entreprises. Malgré ces difficultés, le baromètre de l'activité internationale des entreprises françaises, établi par la Team France Export en juin 2020, fait apparaître que **77% des entreprises ligériennes ont maintenu une activité à l'export, contre 62% au plan national**.

Afin de soutenir l'effort de résilience de nos entreprises en vue de réduire leur dépendance à un donneur d'ordre ou à un secteur, l'ouverture à de nouveaux marchés sera encouragée. Dans ce contexte, la coopération mise en place avec succès dans le cadre de la Team France Export sera renforcée, dans la continuité du travail engagé en 2020 avec les banques, le réseau des développeurs économiques, les réseaux d'entreprises en vue de démultiplier les canaux d'information et de renforcer le monitoring des entreprises exportatrices. De plus, la Région fera preuve d'une agilité renouvelée afin de digitaliser des événements comme « Learning expédition », mais également pour renforcer la cohérence de notre boîte à outils export avec les nouvelles mesures de France Relance. En outre, dans le cadre de son Plan de relance, la Région poursuivra ce travail unique d'analyse et de détection d'opportunités d'affaires

ciblées par filière, dans la continuité de celles déjà réalisées en 2020 pour les filières du maritime, des Énergies marines renouvelables (EMR), de la viande bovine et de la viticulture.

Le soutien à l'export sera donc un outil privilégié de la relance économique de notre territoire en 2021, articulé autour de trois priorités majeures :

- **La défense de nos parts de marché à l'international, à travers la mise en œuvre d'un véritable Pack export de relance**, pour lequel **des moyens financiers supplémentaires** vont être mobilisés au bénéfice direct des entreprises exportatrices. Il permettra de renforcer les emplois à l'export, de soutenir la digitalisation des entreprises et d'accentuer le soutien financier aux entreprises. Ce Pack export de relance viendra enrichir les mesures du plan de relance export du gouvernement, de Bpifrance et des réseaux bancaires.
- **Le réinvestissement de l'export proche et en particulier l'Europe**. En effet, plus du tiers des flux d'export des entreprises ligériennes se font en Europe du Nord. Dans ce contexte, l'accompagnement des entreprises ligériennes sur le marché européen par **le déploiement d'un envoyé spécial en Europe du Nord** est un élément central du plan de soutien régional.
- **L'anticipation des défis du commerce international de demain**. La Région déploiera ainsi en 2021 des plans de soutien stratégiques à l'international avec Business France pour les filières clefs du territoire en ciblant leurs atouts différenciants, sur les plans de la recherche et de l'innovation, mais aussi aux niveaux industriel, environnemental et énergétique.

Enfin, l'International Week 2021 et le « Book 2021, opportunités et tendances à l'international » seront des événements importants qui nous permettront de faire un bilan de notre action Team France Export Pays de la Loire, mais aussi de notre partenariat avec Business France pour nos trois envoyés spéciaux, en vue de faire évoluer les orientations pays cibles/filières ainsi que la mise en œuvre plus digitale de notre stratégie internationale.

3. Faire de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le socle de l'économie de la connaissance en Pays de la Loire

L'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle Stratégie régionale enseignement supérieur, recherche et innovation présentée à la session du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020.

Cette stratégie affirmera trois ambitions fortes :

- **investir dans un Plan Campus régional** en contribuant à doter les territoires régionaux de campus attractifs, ouverts sur la société, connectés avec le monde ;
- **accompagner les trajectoires de progrès** pour révéler les talents et faire rayonner le territoire ;
- **mobiliser le potentiel académique, en lien avec le monde économique** pour anticiper et réussir collectivement les transitions.

Dans ce contexte, il est proposé de revoir l'architecture budgétaire de la Direction de l'Enseignement supérieur et de la recherche afin que les orientations déclinées dans ce schéma trouvent une traduction budgétaire cohérente. **Le déploiement de cette nouvelle stratégie sera soutenu par une hausse du budget en investissement**. Les projets qui seront soutenus dans le cadre de cette stratégie seront co-financés par des enveloppes budgétaires dédiées au Contrat de plan 2021-2027 et des financements européens (FESI et enveloppes sectoriels). Un travail important est amorcé à cet effet avec l'État et l'Union européenne. Cette démarche reste cependant tributaire des enveloppes financières définitives de l'État et de l'Union européenne qui ne sont pas encore connues aujourd'hui.

ACTION 3 Faire de la formation la garantie des emplois de demain

1. Une politique de la formation professionnelle continue ambitieuse, au service de l'accès à l'emploi et de la relance économique

En 2021, la Région souhaite investir encore davantage dans les compétences et la formation tout au long de la vie dans le cadre de son Plan de bataille pour l'emploi local. Dès 2017, la Région a fait le choix de soutenir fortement l'offre de formation professionnelle continue à travers la construction d'un parcours complet d'insertion dans l'emploi ciblant les formations les plus efficaces, l'augmentation des places en formation et l'accompagnement des jeunes et des personnes en recherche d'emploi.

Au-delà du travail de fond mené depuis trois ans, avec par exemple la reconfiguration de l'offre en trois programmes (PREPA, VISA, ACCES), le soutien aux formations d'adaptation à l'emploi, l'émergence rapide de l'offre d'orientation tout au long de la vie, ou encore la mise en place de financement favorisant la performance de l'insertion professionnelle des stagiaires en emploi avec le forfait Accompagnement performance, la Région s'est montrée particulièrement réactive face aux conséquences de la situation sanitaire, en renforçant dès le second semestre 2020 le volet formation de son Plan de bataille pour l'emploi, avec le concours du Plan d'investissement dans les compétences.

L'ensemble des formations professionnelles continues en faveur des demandeurs d'emploi conduites en Pays de la Loire, dont les programmes RÉGION FORMATION de la Région, font l'objet chaque année d'enquêtes réalisées par le Cariforef auprès des sortants de formation. Ces enquêtes permettent de connaître l'insertion professionnelle des stagiaires six mois après leur sortie de formation, et, plus largement, d'évaluer les dispositifs conduits.

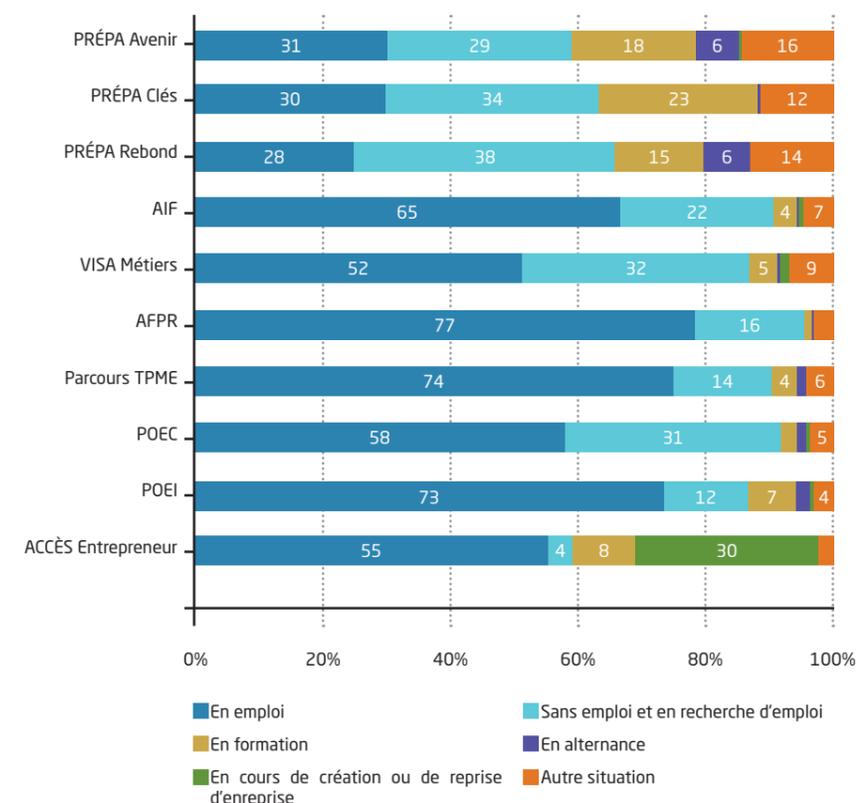
Au 20 octobre 2020, les premiers résultats d'insertion à six mois des stagiaires entrés en formation en 2019 sont connus. Tous dispositifs et tous financeurs confondus, 43 258 stagiaires sont concernés par cette enquête. L'échantillonnage réalisé assure la représentativité des résultats par type de public, de dispositif ainsi que par département.

Ainsi, 66% des stagiaires entrés en formation en 2019 étaient en issue positive six mois après leur sortie de formation, dont 55% en emploi, 8% en formation et 3% en alternance ou en création - reprise d'entreprise. Seulement 26% d'entre eux étaient au chômage, alors que leur sortie de formation s'est effectuée pendant la crise sanitaire. En effet, 42% du public concerné est sorti de formation entre mars et juin 2020. Or, dès le 1^{er} trimestre 2020, l'emploi salarié a baissé de -2%, puis de -0,4% au 2nd trimestre. Bien que le taux de chômage ait baissé en début d'année 2020, à la suite de la crise sanitaire, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a augmenté de +32% entre mars et avril 2020, puis connu un léger recul en mai 2020. La formation a donc joué un rôle « d'amortisseur », favorisant l'accès à l'emploi en dépit d'un marché du travail devenu subitement tendu.

Dans le détail, les résultats d'insertion des dispositifs financés par la Région et ses partenaires sont les suivants :

INSERTION PROFESSIONNELLE À SIX MOIS, SELON LE DISPOSITIF DE FORMATION

STAGIAIRES ENTRÉS EN 2019 SUR L'OFFRE FORMATION RÉGION PÔLE EMPLOI ET AYANT RÉPONDU À L'ENQUÊTE INSERTION À SIX MOIS



Source : Reporting offre formation Région Pôle emploi. Traitement Cariforef

Fidèle à ses engagements, la Région poursuivra cette dynamique en 2021, en faveur de la jeunesse et des travailleurs ligériens. Dans un contexte économique marqué durablement par la crise sanitaire, l'accès à l'emploi est rendu plus difficile pour les nouveaux entrants sur le marché du travail que sont les jeunes, mais également pour les demandeurs d'emploi. D'autre part, de nombreux salariés font face au chômage partiel. Le Plan de relance initié en juillet 2020 et qui se poursuivra en 2021 est ainsi largement consacré à l'investissement dans le capital humain, à travers le renforcement d'une offre de formation professionnelle adaptée aux circonstances actuelles, le soutien aux demandeurs d'emploi en reconversion, et le développement des formations pour les salariés en chômage partiel. En cette période d'incertitude prolongée, l'action régionale prépare l'avenir en se saisissant pleinement du levier de la formation professionnelle continue pour relancer l'économie ligérienne.

Le budget proposé pour 2021 au soutien de la formation professionnelle et de l'emploi en région Pays de la Loire repose sur trois piliers : un accès facilité à la formation pour tous, grâce

à la montée en puissance du Service public régional de l'orientation et l'amélioration des conditions de vie des apprenants, **l'augmentation significative de l'offre de formation** professionnelle continue et de l'offre de formation sanitaire et sociale, conjuguées à **la modernisation de l'offre de formation**, en concertation étroite avec les partenaires du territoire.

1.1 Faciliter l'accès à la formation

A travers la proposition de Budget primitif pour 2021 qui vous est présenté, il est proposé de poursuivre le renforcement des actions en faveur de l'accès aux formations des demandeurs d'emploi, des salariés en chômage partiels et des jeunes en difficulté.

- **Pour les demandeurs d'emploi**, la Région **facilite l'accès** la formation professionnelle continue **en améliorant l'information sur l'offre** de formation existante et **en favorisant l'inscription rapide et autonome des demandeurs d'emploi aux formations**. En 2021, il est ainsi proposé de poursuivre l'administration du site www.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr porté par le GIP Cariforef des Pays de la Loire pour le compte de l'État et de la Région, qui offre à l'ensemble des publics comme des professionnels de l'emploi une vision exhaustive et en temps réel de l'offre de formation professionnelle initiale et continue sur l'ensemble de la Région. En parallèle, **le déploiement de l'outil OUIFORM**, en partenariat avec la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et Pôle emploi, sera achevé, pour faciliter l'inscription dématérialisée des demandeurs d'emploi aux formations de leur choix. En effet, désormais, ces derniers peuvent s'inscrire directement à la formation choisie, sans fiche de liaison préalable d'un conseiller de Pôle emploi, d'une Mission locale ou d'un CAP emploi. Par ailleurs, afin de renforcer l'information de tous les publics sur l'offre de formation professionnelle continue, il **est proposé d'ouvrir l'accès aux informations sur l'offre de formation régionale aux Conseils départementaux**, leur permettant de la sorte d'y orienter directement les bénéficiaires du Revenu de solidarité active sans besoin de recourir à l'intermédiation du service public de l'emploi.

Au-delà de l'accès à l'information sur la formation professionnelle, la Région entend également améliorer les conditions de vie en formation pour augmenter le nombre de candidatures et limiter le taux d'abandon. Ainsi, dans le cadre de l'expérimentation lancée à l'occasion du PACTE régional d'investissement dans les compétences en 2020, il est proposé de **revaloriser les rémunérations publiques de stage** versées par la Région au bénéfice de 2 400 stagiaires. D'autre part, la Région des Pays de la Loire entend concrétiser en 2021 le partenariat conclu à l'occasion du Plan de relance avec la Caisse des dépôts et consignations, chargée de la gestion du compte personnel de formation. Faisant figure de pionnière parmi les Régions françaises, la Région des Pays de la Loire permet ainsi l'abondement à hauteur de 1 000 000 € des Comptes personnels de formation de près de 350 demandeurs d'emploi en recherche de promotion sociale et de hausse de leur qualification, leur donnant ainsi l'opportunité de réaliser des formations d'excellence, comme celles proposées par le CNAM, le CESI et l'Institut Meslay par exemple.

- **Pour les salariés en chômage partiel et ceux qui travaillent dans des entreprises connaissant de fortes mutations économiques**, la Région souhaite « **Former plutôt que licencier** ». Ce principe qui continuera de guider l'action régionale en 2021 conduit la Région à aider les entreprises à se saisir des périodes d'inactivité partielle comme une opportunité pour se former et renforcer les qualifications des salariés. Il conduit également la Région à soutenir l'effort de financement des formations par les entreprises pour leurs salariés en reconversion et en cellule de reclassement. Il est par conséquent proposé une autorisation d'engagement de **4 400 000 € pour abonder les Comptes personnels de formation de près de 3 000 salariés issus de 1 500 entreprises ligériennes connaissant des mutations économiques importantes**. De plus, **4 600 000 €** d'autorisations d'engagement sont également prévus pour **aider plus d'un millier d'entreprises à financier, via les Opérateurs de compétences (OPCO) de branche, des formations professionnelles continues des salariés en chômage partiel, en reconversion, ou en cellule de reclassement**, en complément des financements de l'État.

Au total **9 M€ d'autorisations d'engagement seront mobilisés en 2021 pour aider à la formation des salariés**, soit en chômage partiel, soit en reconversion.

- **Pour les jeunes**, la Région a rapidement pris en compte les effets de la crise sur leur insertion dans un marché du travail devenu tendu, en ouvrant toutes ses formations professionnelles continues dès 16 ans. Elle a également décidé de **permettre à tout jeune sortant de formation initiale (par voie scolaire ou par apprentissage) d'accéder directement à l'ensemble de l'offre régionale de formation** professionnelle continue, sans délai de carence de 6 mois. Anticipant le Plan « #1 Jeune, 1 Solution » initié par l'État, la Région se donne ainsi les moyens de respecter l'obligation de formation jusqu'à 18 ans résultant de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, comme celle d'offrir à chaque jeune une solution.

En 2021, un plan Jeune global dédié est proposé, associé à une autorisation d'engagement à hauteur de 32 700 000 €. Outre ce plan spécifique dédié à la jeunesse, plusieurs mesures proposées pour 2021 contribuent à favoriser l'accès des jeunes aux formations professionnelles initiales et continues. En particulier, il est proposé de **financer de nouvelles mesures pour lutter contre le décrochage tout en adressant un signal fort aux Missions locales**, indiquant que la Région compte sur leur mobilisation pour répondre aux enjeux de sécurisation des parcours des jeunes vers l'emploi dans le contexte de crise actuel. D'autre part, en fonction des résultats de l'expérimentation concernant la revalorisation des rémunérations publiques de stage, et sous réserve d'une compensation par l'État, il pourra être décidé de l'étendre à d'autres domaines de formation en incluant notamment les jeunes, comme le prévoit l'État à travers le plan « #1 Jeune, 1 Solution » national.

- **Pour tous ces publics**, la Région a mis en place en application de la loi du 5 septembre 2018 « **Pour la liberté de choisir son avenir professionnel** » une mission d'information sur les métiers et les formations en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants. A la suite d'une large concertation menée en 2019, 2020 fut l'occasion de consolider cette nouvelle compétence à travers de nombreuses actions, telles que **la signature d'une convention cadre relative à la mise en œuvre des compétences de l'État** et des Régions en matière d'information et d'orientation, ou encore **le lancement du portail Choisir mon métier**, et son enrichissement progressif avec les outils Rencontre un pro, les e.pockets Choisir mon métier et la plateforme Choisir mon stage, opérationnelle à la rentrée scolaire. 2020 a également été marquée par le lancement d'une **nouvelle Action éducative ligérienne « S'orienter vers les métiers de demain et découvrir les entreprises du territoire »** et **la construction d'une nouvelle action de formation continue des enseignants et professionnels** intitulée Campus Tour des métiers, organisée par le réseau des Campus des métiers et des qualifications.

En 2021, dans le droit fil des actions déjà réalisées, il est proposé de poursuivre la mise en œuvre du Plan régional pour une orientation tout au long de la vie, en confortant l'enveloppe budgétaire dédiée à l'orientation et la valorisation des métiers créée en 2020. Cette proposition permettra de déployer les mesures prévues dans le Plan régional pour une orientation tout au long de la vie. Il est ainsi prévu de concevoir et diffuser dès le premier trimestre 2021 de **nouveaux guides d'orientation sous forme papier, mais aussi en portant un effort accru à l'enrichissement des contenus numériques** (ressources vidéo, témoignage, communication sur internet). De plus, de **nouveaux supports et outils d'information sur les métiers seront déployés** à destination du grand public et des professionnels. Enfin, 2021 sera marquée par **la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de l'appel à projets relatif à des actions d'orientation innovantes en matière d'information sur les métiers et les formations**, se traduisant par la mise à disposition de nouvelles ressources pour les usagers, les enseignants et professionnels de l'accompagnement.

1.2 Renforcer significativement l'offre de formations professionnelles et soutenir davantage les formations sanitaires et sociales

Aux côtés des actions visant à faciliter l'accès à tous aux formations professionnelles, le budget proposé pour 2021 porte l'ambition d'une augmentation significative de l'offre de formation régionale (+30%). Afin de permettre aux demandeurs d'emploi de tout âge de se former et de retrouver un emploi, ainsi que d'augmenter le nombre de professionnels de santé formés chaque année pour faire face aux enjeux de la crise sanitaire que nous traversons, la Région des Pays de la Loire s'engagera en 2021 avec ambition dans le PACTE avec une autorisation d'engagement à hauteur de 75 000 000 €, le Plan Jeunes pour lequel une autorisation d'engagement de 32 700 000 € est prévue, ainsi que le Ségur de la Santé avec 3 620 000 € d'autorisations d'engagement proposés. Dans ce cadre, l'État prévoit de déléguer aux Régions volontaires des enveloppes importantes qui, conjuguées aux efforts financiers de la Région, permettront d'agir sur plusieurs axes :

• **Le renforcement de l'offre de formation professionnelle continue de la Région se traduira en 2021 par la création de plus de 11 500 places de formation supplémentaires dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences pour les demandeurs d'emploi les moins qualifiés, et de 4 778 places supplémentaires en faveur des jeunes entrant sur le marché du travail.** Les secteurs en difficulté de recrutement seront particulièrement ciblés : celui du numérique et ceux issus des 11 contrats d'objectifs sectoriels régionaux signés avec les fédérations professionnelles, leurs OPCO et l'État.

Ce plan ambitieux se traduira par l'augmentation du nombre de places disponibles pour plusieurs dispositifs, avec, en particulier :

- l'augmentation globale de 20% du nombre de places de formation dans le cadre du dispositif intégré (PREPA, VISA et ACCESS), portant à 1 000 le nombre total de places sur ce dispositif, en cohérence avec les filières stratégiques identifiées dans le Plan de relance ;
- + 450 places en PREPA Rebond pour accompagner les initiatives des Départements comme des EPCI permettant à des jeunes ainsi qu'à des demandeurs d'emploi en grande précarité de bénéficier d'un accompagnement socio-professionnel renforcé leur permettant d'accéder à la qualification et à l'emploi (les Chantiers écoles, les Écoles de la 2e chance et les stages de préqualification constituent l'essentiel de ce programme) ;
- + 3 613 places sur le dispositif PREPA Clé pour les jeunes et les demandeurs d'emploi souhaitant acquérir le socle de commun de connaissances, préparer un concours, une entrée en formation qualifiante, ou encore obtenir le Diplôme d'accès aux études universitaires (valant baccalauréat) ;
- + 2 635 places sur le dispositif PREPA Avenir, pour les jeunes et les demandeurs d'emploi peu qualifiés en reconversion, ayant besoin de définir leur projet professionnel ainsi que d'être accompagnés pour réussir leur entrée en formation qualifiante (ou en emploi) ;
- + 5 351 places de formations qualifiantes dans le cadre de VISA Métiers ;
- + 200 abondements de Comptes personnels de formation dans le cadre de VISA Métiers +, pour permettre à des jeunes qualifiés de s'orienter vers des formations supérieures ;
- + 200 places concernant le parcours TPME ;
- le maintien en CFA de 570 jeunes dont le contrat d'apprentissage a été rompu, après les 6 mois de prise en charge par les OPCO.

• **En plus de ce plan et uniquement grâce à ces propres ressources, la Région des Pays de la Loire aidera les jeunes demandeurs d'emploi n'ayant pas le bac à obtenir le permis de conduire,** sésame souvent indispensable pour l'emploi.

En effet, la crise sanitaire et économique touche tout particulièrement les jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés. Aussi, il est proposé de lancer le dispositif PRÉPA Permis de conduire. L'obtention du permis de conduire, comme la possession d'un véhicule, **représentent une condition souvent**

indispensable pour se rendre en formation et accéder à l'emploi, en particulier pour exercer un métier dans les secteurs en tension :

- « Services à la personne » pour réaliser des tournées,
- « Construction » pour rejoindre l'atelier ou le chantier,
- « Inter-industries » pour se rendre sur des sites de production,
- « Transports de marchandises et de personnes » pour rejoindre le dépôt à des horaires où les transports publics n'opèrent pas,
- « Médico-social » pour se rendre en horaires décalés à l'hôpital ou en Ehpad,
- « Intérim » pour aller sur les différents lieux de mission.

Or, avec un coût de 1 600 €, **l'achat du permis de conduire est trop souvent inenvisageable pour les jeunes demandeurs d'emploi** peu qualifiés, qui sont les premiers touchés par la précarité. Aussi, la Région des Pays de la Loire consacra en 2021 **une autorisation d'engagement de 11 200 000 €** pour financer le permis de conduire de **7 000 jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans n'ayant pas le Bac**. Pour mettre en œuvre le dispositif PRÉPA Permis de conduire rapidement, dès le début du mois janvier 2021, sur l'ensemble du territoire des Pays de la Loire, la Région mobilisera l'application MonCompteFormation dans le cadre de son partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations qui l'administre.

Ainsi, la Région abondera les Comptes personnels de formation des jeunes demandeurs d'emploi n'ayant pas le Bac jusqu'à hauteur du coût de 20 heures de conduite (1 600 €), afin de leur permettre de financer cette formation. **Les missions locales et le service public de l'emploi seront partie prenante de ce dispositif.**

• **En 2021, il vous est également proposé de soutenir fortement l'offre de formations sanitaires et sociales.** La crise sanitaire qui sévit depuis le printemps dernier a révélé le besoin d'investissement en faveur du système de soin. La crise sanitaire que nous vivons aujourd'hui met en exergue la difficulté des établissements de santé à recruter du personnel soignant pour faire face à l'accroissement de l'activité de soin. Investie de responsabilités particulières en matière de formations sanitaires et sociales depuis la loi du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales, la Région entend s'investir fortement en faveur du Ségur de la Santé, en portant à 3 620 000 € l'autorisation d'engagement associée.

Cette enveloppe renforcée permettra d'abord l'augmentation du nombre de place de formation :

- 360 places supplémentaires dont 120 première année pour les infirmiers,
- 200 places supplémentaires pour les aides-soignants,
- 100 places supplémentaires pour les Accompagnants éducatifs et sociaux (AES).

L'engagement de la Région en soutien au secteur médico-social se traduira aussi par un signal fort, avec **le lancement des travaux pour le Campus régional d'excellence des formations sanitaires et sociales du Mans** (inscription de 20 000 000 € en autorisation de programme). De plus, **un nouvel appel à projets sera lancé en 2021 auprès des Instituts de formation d'aides-soignants**, afin de mieux faire connaître ce métier et préparer aux sélections d'entrée dans la formation. 50 places par département sont prévues dans le cadre de cet appel à projets. Par ailleurs, **le partenariat avec l'Agence régionale de la santé (ARS) en faveur d'une campagne de valorisation de l'image du métier d'aide-soignant** sera poursuivi.

D'autre part, la Région participera à l'effort de revalorisation des salaires des professionnels de santé prévu par l'État dans le cadre du Ségur de la Santé, quand bien même les mesures de compensations sont partielles. Ainsi, les grilles de rémunérations des professionnels de santé, et donc des formateurs dans le secteur sanitaire, seront revalorisées de 180 € nets supplémentaires par mois. L'impact de cette mesure dépassera le million d'euros à l'échelle régionale et est difficilement estimable à ce stade. Sa compensation aux Régions ne semble pas prévue pour le moment. De même,

il est envisagé de revaloriser de 20% les indemnités de stage des étudiants en formation (en soins infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, etc.). En année pleine, le coût de cette mesure est estimé à 700 000 € et semble devoir se mettre en place à compter du 1^{er} janvier 2021. La compensation de ce surcoût aux Régions ne semble pas non plus prévue.

1.3 Moderniser l'offre de formation, en concertation étroite avec les partenaires

L'ouverture de plus de 16 700 places de formations supplémentaires (à rapporter aux 25 400 déjà ouvertes), comme l'amélioration résolue de leurs conditions d'accès, contribuent à relever les enjeux de la crise économique à laquelle les Pays de la Loire sont confrontés. **Pour aller plus loin encore, la Région déploiera pleinement en 2021 les mesures qu'elle a adoptées lors de son Plan de relance de juillet 2020, afin d'améliorer et moderniser son appareil de formation.**

Tout d'abord, la Région lancera début 2021 **l'appel à projets prévu auprès de tous les organismes de formation, CFA et Instituts de formation sanitaires et sociaux, afin d'encourager leur modernisation, stimuler l'innovation pédagogique et renforcer la digitalisation des formations.**

D'autre part, **la Région poursuivra son dialogue continu avec les partenaires de l'emploi sur le territoire, avec la signature de 11 contrats d'objectifs sectoriels régionaux emploi, formation et orientation professionnelles (2020-2022).** Cadre de référence des échanges avec les fédérations professionnelles, les OPCO et l'État, la conclusion de ces contrats permet d'ajuster l'offre régionale de formation professionnelle continue aux besoins des entreprises ligériennes, mais également de prévoir la carte des formations professionnelles initiales avec les autorités académiques et décider des financements des plateaux techniques de formation afférents, ainsi que de convenir des actions d'orientations pour faire connaître et valoriser les formations et métiers porteurs.

Particulièrement attentive sur la qualité et la cohérence de l'offre régionale de formation au regard des spécificités du territoire et des besoins en constante évolution des entreprises, mais également **pro-active dans la mise en réseau des acteurs de la formation et de l'emploi**, la Région pourra en 2021 s'appuyer sur **une nouvelle équipe territorialisée de cinq référents Orientation, chargés de piloter des projets favorisant la découverte et l'attractivité des métiers, et en organisant le rapprochement entre les établissements scolaires et les entreprises.**

D'autre part, pour répondre aux nouveaux enjeux issus de la crise sanitaire, la Région prévoit de **poursuivre l'animation de ses 18 territoires uniques de solution, co-présidés par un élu régional et un sous-préfet**, en intégrant aux plans d'actions la dimension économique et le soutien à la reprise d'activité, avec le concours de l'ensemble des partenaires locaux.

2. Le renforcement du soutien à l'apprentissage, dans un contexte marqué par la crise économique et le nouveau positionnement de la Région

La réforme de l'apprentissage opérée par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a entraîné un changement de modèle à compter du 1^{er} janvier 2020. Le financement des formations est confié aux branches professionnelles, à travers leurs opérateurs de compétences (OPCO), sous l'égide de l'agence d'État France Compétences. **Chaque Centre de formation d'apprentis (CFA) reçoit un financement « au contrat » versé par l'OPCO** dont relève l'employeur de l'apprenti.

Le rôle de la Région est désormais encadré par l'article L.6211-3 du code du travail : elle peut contribuer « au financement des CFA quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle identifie le justifient ». **En fonctionnement, la Région intervient, à l'aide d'une enveloppe versée par France Compétences**, pour « majorer la prise en charge des contrats d'apprentissage réalisée par les opérateurs de compétences ».

La survenue de la crise sanitaire et économique au premier semestre 2020 a conduit la Région à adopter un premier règlement d'intervention dédié aux difficultés financières rencontrées par les CFA au moment de la rentrée 2020. Ce premier règlement constituait la mesure n°35 du Plan de relance adopté en juillet 2020. Ce cadre a permis de lancer une campagne unique, en septembre 2020, pour recueillir les demandes de soutien des CFA, les instruire et attribuer des financements en tout début d'année 2021.

En 2020, le montant de cette enveloppe était de 10,99 M€. Ce règlement prévoyait l'adoption, dans un deuxième temps, d'un dispositif de financement plus large.

En 2021, la Région entend adopter des critères d'abondement des coûts contrat, qui structureront dorénavant les prochaines campagnes de financement du fonctionnement des CFA en Pays de la Loire.

Un appel à projets sera lancé auprès des CFA antérieurement conventionnés par la Région, **afin de majorer les coûts contrat en fonction** :

- de leur localisation, notamment dans les territoires peu denses ou dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- de leur domaine de formation : les formations aux métiers en tension, en cohérence avec les filières stratégiques du Plan de relance, comme aux métiers rares ou d'art, seront visées en priorité ;
- du public accueilli : notamment si le CFA accueille des jeunes orientés par les missions locales ou les organismes intervenant sur PREPA Avenir ;
- des démarches d'innovation pédagogique proposées ;
- du nombre d'apprentis : les formations à faible effectif seront traitées prioritairement ;
- de leur situation financière ;
- des résultats : les données de réussite aux examens, d'insertion professionnelle, de ruptures de contrats du CFA entreront en compte dans l'appréciation de la demande de majoration.

Une autorisation d'engagement de 10 900 000 € est prévue pour ce faire. De même, une autorisation de programme de 6 615 000 € est proposée, afin d'accompagner les projets immobiliers des CFA au service de leur qualité pédagogique. **Ces autorisations d'engagement et de programme seront engagées en 2021 dans la limite de la dotation effective que l'État versera** - via France Compétences - à la Région. Le projet de loi Finances initiale pour 2021 permet d'être optimiste sur ce point.

3. Une politique d'investissement dans les lycées pour faire face à la croissance démographique et maintenir un niveau d'équipement à la hauteur des enjeux pédagogiques

La gestion des lycées en Pays de la Loire, depuis le début du mandat, vise à répondre au phénomène de l'accroissement significatif de la population lycéenne. Pour répondre à ce défi, la Région a mis en place dès 2017 la Stratégie d'investissement dans les lycées publics (SIL), ainsi que des plans d'investissement pour accompagner les établissements privés. 2021 marquera **la montée en puissance de la SIL.** Par ailleurs, le Budget primitif 2021 porte l'ambition de poursuivre la dynamique de **modernisation des équipements notamment des lycées professionnels, mais aussi en portant une attention toute particulière au volet numérique** qui revêt un intérêt stratégique particulier avec la mise en place des classes à distance depuis le début du mois de novembre. Au total, il vous est proposé en 2021 une inscription en **Autorisation de programme de 194 554 700 € au titre de l'investissement dans le bâti et l'équipement des lycées, ce qui représente une hausse de 11 670 000 € par rapport à 2020.**

Le renouvellement des conditions des financements des lycées publics entrera en phase opérationnelle grâce à l'importante concertation menées depuis trois ans avec les établissements afin de finaliser la **refonte de la Dotation annuelle en crédit de fonctionnement (DACF), qui se traduit là encore par une hausse des dotations**. S'agissant des lycées privés, la recherche d'une équité entre l'enseignement privé et l'enseignement public continuera de guider l'action régionale. **Enfin, les actions visant à alléger le budget des familles et à favoriser les actions éducatives** dans le cadre du Pacte éducatif régional seront poursuivies et renforcées.

3.1 La montée en puissance de la Stratégie d'investissement dans les lycées

Ce BP 2021 traduit plusieurs événements notables, et en premier lieu, la **montée en puissance de la Stratégie d'investissement dans les lycées**. Après la livraison du nouveau lycée de Nort-sur-Erdre en 2020, l'année 2021 connaîtra **l'ouverture du lycée de Saint-Gilles-Croix-de-Vie**, qui sera suivie par celles d'Aizenay en 2022, de Pontchâteau en 2023, de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu en 2025 et de Vertou en 2027. La construction de ces deux derniers lycées, couplée aux poursuites d'études sur les extensions des lycées Pays de Retz à Pornic (44) et Alcide d'Orbigny à Bouaye (44), représentent un investissement de 120 000 000 € engagés pour accompagner la progression des effectifs dans le Sud Loire dans les prochaines années.

Concernant l'enseignement privé, l'année 2021 sera marquée par la **mise en œuvre pour la 4^e année des engagements pris dans le cadre des nouvelles conventions cadres** signées avec l'URADEL, l'AREPLAE et la FR-MFR. **La recherche d'une équité entre enseignements public et privé** a conduit à proposer, dès 2018, une revalorisation des forfaits d'externat des lycées privés sous contrat d'association. S'agissant de l'investissement, **la Région poursuivra son accompagnement aux projets des établissements privés sous contrat**, confrontés aux mêmes problématiques que l'enseignement public, notamment en matière démographique.

3.2 Le renforcement considérable de la dynamique Lycées 4.0

Au-delà de l'investissement dans le patrimoine bâti, la Région souhaite **accélérer en 2021 le déploiement de son ambition numérique en faveur des établissements scolaires**. L'axe numérique de la Stratégie d'investissement dans les lycées se déclinera en plusieurs actions permettant d'assurer la qualité et la disponibilité de tous les maillons de la chaîne numérique : **raccordement au très haut débit pour l'accès au réseau Internet, infrastructures serveurs et réseau, la couverture wifi, les postes de travail informatique et le projet d'ENT e-lyco (pour les lycées publics et privés)**, dans une logique d'accompagnement du développement du numérique dans les pratiques pédagogiques.

Il vous est ainsi proposé en 2021 de :

- **renforcer l'enveloppe budgétaire dédié au socle numérique indispensable des lycées** : augmentation des ressources (dont PC, classes mobiles), accélération du déploiement wifi, équipements innovants et outils de réalité virtuelle pour l'enseignement, pour près de 8 500 000 € ;
- **consolider les moyens budgétaires au titre de l'équipement individuel** des élèves, en dotant les lycées de PC portables, pour un montant de crédit d'investissement estimé à 24 000 000 €.

3.3 La revalorisation de la Dotation annuelle en crédit de fonctionnement (DACF) et la consolidation des moyens budgétaires des lycées

L'année 2021 sera marquée également par des nouveautés dans les modalités de financement des établissements scolaires, avec en particulier la **revalorisation de la DACF**. L'importante concertation menée avec les établissements depuis trois ans a permis de finaliser la refonte de la DACF pour les établissements relevant de l'Éducation nationale et de voter son nouveau règlement

d'intervention applicable pour les dotations 2020 à 2022. La même démarche de concertation a été menée avec les lycées agricoles concernant le nouveau règlement d'intervention.

Parallèlement à la modernisation des conditions de financement en fonctionnement des lycées, la Région poursuivra **l'amélioration continue de ses modalités de pilotage des services de restauration scolaire, avec la mise en place dès janvier 2021 d'un nouveau logiciel de restauration qui permet notamment de faciliter l'approvisionnement local** et de contribuer ainsi au soutien aux filières agricoles et de pêche ligériennes, de favoriser la relocalisation alimentaire ainsi que la qualité de la restauration.

3.4 Les mesures de soutien au pouvoir d'achat des familles

Les différents dispositifs d'aides sociales visant à l'allègement du budget rentrée des familles ont été reconduits et même renforcés pour l'année scolaire 2020-2021 : **gratuité des ressources pédagogiques** (manuels scolaires), **Fonds social lycéen régional, dotation de crédit premier équipement professionnel, et Bourse au mérite** dont les critères d'éligibilité ont été élargis lors des dernières rentrées.

Le renouvellement des collections de manuels scolaires induit par la réforme nationale du lycée s'est traduit par un financement important de la collectivité. Les lycées termineront le renouvellement en 2021. Le dialogue de gestion renforcé avec les établissements se poursuivra durant l'année pour évaluer au mieux les besoins.

3.5 Des mesures de soutien aux actions pédagogique et de lutte contre le décrochage scolaire

Le Pacte éducatif régional, adopté en 2017, a pour ambition d'accompagner les jeunes lycéens ou apprentis ligériens dans la réussite et l'insertion professionnelle en soutenant les projets portés par les établissements publics ou privés. Le dispositif des **Actions éducatives ligériennes (AEL)** rencontre un véritable succès puisque 675 projets impliquant plus de 51 700 jeunes lycéens et apprentis ont été aidés en 2019-2020. En 2020-2021, ce sont près de 610 projets qui sont attendus, ce qui est un niveau très élevé au regard des contraintes sanitaires. Les AEL sont aussi renforcées par trois nouvelles propositions d'actions éducatives : l'une dédiée à l'orientation, la deuxième s'attachant au lien entre alimentation et santé et la troisième axée sur la sécurité dans les transports scolaires. Le dispositif des **Ambassadeurs du Civisme** est également reconduit et prévoit le recrutement de 30 jeunes en service civique. Des **Trophées de l'engagement éducatif** sont également prévus en 2021.

Par ailleurs, 2021 marquera l'amplification de la lutte contre le décrochage scolaire à travers le renforcement de mesures spécifiques de lutte contre le décrochage et le soutien financier des écoles de productions, avec des mesures phares telles que :

- **des assistants en charge des Prestations de soutien en cas d'absence prolongée du domicile (PSAD) pour prévenir le décrochage et trouver des solutions aux jeunes**. En 2020, grâce aux six assistants de lutte contre le décrochage nouvellement recrutés, la Région a pu agir rapidement et avec l'ensemble des acteurs du territoire pour prévenir le risque de décrochage accru lié au confinement ;
- **une formation pour chaque jeune**. La Région soutient et développe une offre de solutions mobilisables pour les jeunes, notamment décrocheurs, que ce soit l'offre régionale de formation REGION FORMATION, accessible dès 16 ans sans délais de carence depuis la rentrée 2020, ou les écoles de production.

En effet, **la Région développe des solutions pédagogiques alternatives**.

Les **Écoles de production** ont été renforcées dans le cadre du Plan régional de relance pour permettre à terme la création de 300 places et l'implantation d'au moins une école par département. Des projets sont en cours de construction en Sarthe et en Mayenne. Une nouvelle École de production a ouvert à cette rentrée 2020/2021 à Cholet.

MISSION 2 Le combat pour l'équité territoriale

Le combat pour l'équité territoriale est une priorité régionale depuis 2017. Les ambitions fortes de la Région en matière de développement et d'animation des territoires visent à garantir l'accès de tous les Ligériens à des infrastructures de qualité, à leur assurer un haut niveau de qualité de vie, tout en portant une attention particulière à la déclinaison de ces objectifs au niveau local en soutenant les communes et les intercommunalités. Cet objectif régional se décline ainsi en trois actions :

- **Action 4 Développer les infrastructures et les réseaux de demain**
- **Action 5 Agir au plus près des habitants**
- **Action 6 Renforcer notre qualité de vie**

Là encore, le contexte particulier que nous connaissons aujourd'hui en raison de la pandémie mondiale du COVID-19 a conduit la Région à fortement adapter son plan d'action en faveur de l'équité territoriale pour surmonter les effets de la crise, en renforçant les soutiens grâce à des mesures exceptionnelles adoptées dans le cadre du Plan de Relance.

Action 4

Développer les infrastructures et les réseaux de demain, action adaptée et enrichie de mesures *ad hoc* dans le cadre du Plan de relance

Dans un contexte marqué par la multiplication des flux et l'accélération des échanges, la Région porte la volonté forte d'assurer à tous les habitants des Pays de la Loire un accès de proximité aux infrastructures de réseau, en facilitant la mobilité et en permettant à tous d'accéder à une connexion haut débit. La Région continuera donc d'œuvrer en 2021 au développement, à la modernisation et à l'amélioration continue de la qualité de son réseau de transport. En outre, l'année 2021 connaîtra l'accélération de la couverture de l'ensemble du territoire en Très haut débit.

Action 5

Agir au plus près des habitants, action adaptée et enrichie de mesures *ad hoc* dans le cadre du Plan de relance

Dans la continuité des actions menées depuis 2017, la Région renouvellera en 2021 ses soutiens au développement des projets des communes et intercommunalités ligériennes, en les renforçant de mesures nouvelles issues du Plan de relance régional afin de pallier les effets de la crise sanitaire et favoriser l'installation des nouveaux exécutifs locaux. De plus, la Région confortera en 2021 ses investissements en faveur du renforcement de l'offre de santé de proximité. Enfin, elle continuera de mobiliser pleinement les financements européens comme levier de l'accélération des projets du territoire.

Action 6

Renforcer notre qualité de vie, action adaptée et enrichie de mesures *ad hoc* dans le cadre du Plan de relance

En ces temps de crise, la Région entend préparer l'avenir en continuant d'agir quotidiennement au service d'un renforcement de la qualité de vie des habitants. Ainsi, en s'appuyant sur les dispositifs déjà en place et en développant de nouvelles mesures spécifiques dans le cadre de son Plan de relance, la Région intensifiera en 2021 son soutien à la croissance verte et à la transition écologique. Pour atténuer les impacts de la crise sanitaire, elle soutiendra particulièrement les milieux culturels et sportifs, dans la continuité des orientations régionales déjà fixées. Enfin, la Région accentuera son action de lutte contre la grande précarité en poursuivant ses actions de soutien au secteur associatif.

ACTION 4 Développer les infrastructures et les réseaux de demain

1. Réaffirmer l'ambition régionale en faveur d'un réseau de transport de qualité

La loi NOTRe a conduit la Région à accroître fortement son rôle en matière de transport depuis 2017. La loi d'orientation des mobilités (LOM), promulguée en décembre 2019, a quant à elle modifié substantiellement la gouvernance de la mobilité, en proposant aux EPCI de se saisir de cette compétence. **Par conséquent, la Région confortera en 2021 son rôle d'Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) et entend se positionner comme un chef de file des mobilités sur son ressort territorial, tout en restant à l'écoute des EPCI pour adapter son offre à leurs besoins.**

La Région encourage la **prise de compétence « organisation de la mobilité » par les Communautés de communes**. Les communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles étant déjà AOM, l'exercice de la compétence mobilités se poursuivra dans la continuité des actions engagées. La Région continuera à exercer ses responsabilités en matière de transport public régional sur les lignes ferroviaires, lignes autocars, transport à la demande, transport scolaire et participera à la mise en place de nouveaux services. Quel que soit le choix des communautés de communes de prendre ou non la compétence, la Région déploiera une offre socle de mobilité, dans un principe d'équité territoriale. Les EPCI qui prendront la compétence pourront compléter cette offre en fonction des besoins du territoire dans le cadre des Contrats opérationnels de mobilité (COM) tels que prévus par la LOM.

Ainsi par exemple, les EPCI pourront compléter l'offre socle de la Région en matière de TAD. En complément du TAD, **la Région encourage la pratique du covoiturage et de l'autopartage**, en partenariat avec les EPCI.

La Région proposera aussi aux AOM de s'associer à une ambition forte pour augmenter significativement l'usage du vélo.

Enfin, la Région entend structurer le collectif régional de la mobilité : elle veillera à faciliter le dialogue entre AOM et avec les partenaires publics et privés. En tant qu'AOM régionale, la Région est garante de la cohérence des services de transport et de mobilité, ainsi que de la coordination de l'action des collectivités territoriales. Pour que cela se traduise dans une réalité territoriale et opérationnelle, la Région veillera à la bonne articulation et au suivi des actions, dans un cadre partenarial approprié.

La Région continue ainsi de s'investir fortement pour développer les services de transports et de mobilité sur l'ensemble du territoire des Pays de la Loire, tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'étude mobilité sur l'ensemble de la région a abouti à une première série de dispositifs visant à soutenir les mobilités en zones peu denses, approuvés lors du vote du Plan de relance régionale, à l'occasion de la session de juillet 2020. Cela s'est traduit d'un point de vue budgétaire par **1 260 000 € d'autorisation d'engagement supplémentaire en fonctionnement**. Une proposition de **cartographie des bassins de mobilités**, futurs échelons de gouvernance des mobilités locales, a également été présentée en juillet. La Région a organisé dans la foulée des rencontres avec tous les EPCI pour valider les périmètres de ces bassins et discuter de la mise en œuvre des COM qui déclineront les nouveaux dispositifs votés en juillet 2020.

Face à la crise sanitaire qui a entraîné la suspension de nombreux services routiers, la Région a fait preuve d'une grande réactivité. En effet, pour pérenniser le développement des mobilités sur le territoire, la Région a largement soutenu les opérateurs de transport et les usagers. D'une part, la Région a **garanti le versement de 90% des montants des contrats aux transporteurs pour les services non assurés**. D'autre part, elle a voté en juillet 2020 **une enveloppe de 3 000 000 € permettant de rembourser les abonnés aux transports scolaires**. S'agissant des services de transports ferroviaires, le Budget primitif 2021 sera impacté par les conséquences financières de la chute d'activité sur le réseau ferroviaire en raison de la situation sanitaire.

Par ailleurs, une étude très structurante concernant la stratégie de distribution va se poursuivre en 2021. Il s'agit de définir, dans le contexte de l'ouverture à la concurrence ferroviaire ainsi que l'harmonisation de la tarification routière, la façon dont la Région va appréhender la distribution des titres de transports avec plusieurs opérateurs sans dégrader le parcours client de l'utilisateur. Cette réflexion nécessite le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage. Il s'agit là d'un enjeu fort devant permettre à la Région de maîtriser la base de données et le système de distribution des titres de transport en tenant compte de l'ensemble des solutions de vente.

Le lancement de l'appel d'offres dans le cadre de l'expérimentation en faveur de l'ouverture à la concurrence

La **préparation de l'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux** se poursuivra en 2021. Outre la renégociation passée de la convention d'exploitation ferroviaire avec SNCF en renforçant son niveau d'exigence envers son exploitant, la Région des Pays de la Loire a souhaité ouvrir à la concurrence la gestion de l'exploitation d'une partie du réseau ferroviaire. L'Assemblée régionale a approuvé le projet d'allotissement du réseau lors de sa séance des 9 et 10 juillet 2020. Un avis de pré-information au Journal officiel de l'Union européenne a été publié le 21 juillet 2020 pour les ensembles Tram-train et Sud Loire, en vue d'un ou des avis d'appel public à la concurrence à partir de l'été 2021. Le début d'exploitation de ces ensembles est visé au service annuel 2024.

L'année 2021 sera donc marquée, au premier semestre, par les travaux d'élaboration des dossiers de consultation des entreprises liés aux procédures de mise en concurrence de ces deux ensembles. Dans ce cadre, l'important travail de recueil des données auprès des sociétés SNCF, fournisseuses d'informations, entamé à l'été 2020, se poursuivra, à la fois sur les indicateurs techniques, administratifs et financiers relatifs aux contrats en cours, mais également aux éléments documentaires relatifs aux biens (matériel roulant, unités de maintenance, infrastructures) susceptibles d'être repris par la Région. Au second semestre, la Région transmettra aux entreprises candidates les dossiers de consultation afin que ces dernières puissent élaborer et remettre leurs offres début 2022. **Le groupement d'assistance à maîtrise d'ouvrage mené par Mensia Conseil poursuivra ses missions auprès de la Région dans ces perspectives.** Outre son appui général d'ordre technique, administratif, juridique et financier, il assurera notamment l'élaboration de l'ensemble des pièces relatives aux procédures.

2. Poursuivre la modernisation et la rénovation du réseau ferroviaire

Avec plus de 18 millions de voyages enregistrés en 2019 le TER est un élément majeur de la mobilité des Ligériens. **Dans la continuité des engagements pris dans le cadre du volet ferroviaire du Contrat d'avenir approuvé en 2019, il est prévu en 2021 de poursuivre les investissements en faveur de la modernisation et de la rénovation des axes ferroviaires, qu'il s'agisse des grands axes ou des lignes du quotidien.**

En 2021, la Région souhaite poursuivre son action visant à améliorer le confort des usagers, à travers la modernisation des équipements ferroviaires. Des opérations importantes seront ainsi engagées ou poursuivies sur le parc de matériel roulant ferroviaire tels que le financement d'un programme sur trois ans portant sur le renouvellement des organes majeurs de plusieurs séries de matériel (44 000 000 € en autorisation de programme) ou encore la continuation de l'opération de rénovation mi-vie des automotrices concernées (les ZTER) avec un montant prévu de 13 000 000 € en crédits de paiement.

D'autre part, la Région entend poursuivre la modernisation des lignes existantes, avec :

- l'achèvement à l'été 2021 des travaux sur l'axe **Nantes - Bordeaux**, sur la section **La Roche-sur-Yon - La Rochelle** ;
- l'achèvement de la première phase des travaux sur l'axe **Alençon - Le Mans** réalisés (entre septembre et décembre 2020) ;
- la fin des travaux sur la ligne Clisson - Cholet en mars 2021 ;
- la livraison du terminus technique d'Ancenis en novembre 2021.

Les études préliminaires aux travaux visant à préciser la nature, le calendrier et le coût des travaux de modernisation se poursuivront par ailleurs, en particulier concernant la ligne **La Roche-sur-Yon - Bressuire**, affectée elle aussi par un état de vétusté prononcé. L'opération de **contournement ferroviaire de la raffinerie de Donges** se poursuivra elle aussi, pour une livraison prévisionnelle en octobre 2022. Il s'agit d'une opération majeure pour assurer le développement de l'activité de la raffinerie, vitale pour l'économie de la Basse Loire et le trafic du Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire.

L'opération **Massy - Valenton** a été relancée après plusieurs années de suspension à la suite d'un incendie sur des installations électriques qui ont conduit à stopper l'avancement du chantier. Les travaux côté Est se poursuivent pour une livraison effective, après plusieurs mois d'essais et de vérifications techniques, vers novembre 2021 après réalisation du poste d'aiguillage informatique d'Orly. A présent, il s'agit de boucler le plan de financement des travaux de Massy Valenton Ouest. La Région inscrit au BP 2021 le montant d'autorisation de programme permettant de confirmer son engagement (près de 9 M€).

3. Poursuivre la modernisation des infrastructures de transport multimodales et routières

La Région engage depuis le début du mandat une ambitieuse politique de soutien à la modernisation des gares et points d'arrêts routiers, et en particulier des pôles d'échanges multimodaux (PEM) : modernisation de l'accueil, de l'accès et des circulations, facilitation des correspondances trains/cars/bus urbains, accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR).

En 2021, les travaux de modernisation de pôles d'échanges multimodaux du territoire seront poursuivis. L'année 2020 a vu l'inauguration de la nouvelle gare de Nantes le 19 novembre avec une ouverture au public le lendemain. La capitale de la région dispose à présent d'une gare digne de son rang. La Région est premier financeur des travaux du cœur de cette nouvelle gare avec une participation de l'ordre de 34 M€. Néanmoins, l'ensemble des abords du pôle d'échanges multimodal que constitue la gare ne sont pas achevés. Les travaux concernant les espaces publics au sud se poursuivent avec une livraison de la gare routière définitive vers 2024.

La poursuite de la **mise en accessibilité du réseau Aléop** (gares, points d'arrêt routiers) pour les personnes à mobilité réduite sera bien évidemment prolongée et même accélérée grâce au plan de relance de juillet 2020.

Poursuite de la mise en œuvre du plan routier

En ce qui concerne les infrastructures routières, la Région poursuivra la mise en œuvre du plan routier en soutien des conseils départementaux. Au-delà des 18 opérations en cours telles que la réalisation des échangeurs de Viais et de Connerré, le contournement ouest de Cossé-le-Vivien, le contournement nord de Château-Gontier et la déviation de Saumur et le contournement nord de La Roche-sur-Yon, sept nouvelles opérations devraient être engagées en 2021 (deux en Loire-Atlantique, une dans la Sarthe et quatre dans le Maine-et-Loire).

Le remplacement du navire *Insula Oya II*

La procédure de remplacement du navire *Insula Oya II* est en cours d'achèvement. La notification du marché devrait intervenir début janvier 2021 pour une mise en service commerciale du futur navire IO III au tout début de l'été 2022.

4. Promouvoir les mobilités durables

Inscrite dans la Feuille de route régionale sur la transition énergétique, promouvoir et développer les mobilités durables est un engagement fort de la Région des Pays de la Loire. La Région souhaite ainsi faire évoluer les modes de transport pour répondre au défi écologique, tout en améliorant le confort des passagers. Parallèlement au maintien des dispositifs existants, l'année 2021 connaîtra en particulier la poursuite de la mise en œuvre des actions en faveur du vélo votées dans le cadre du Plan de relance de juillet 2020 : aides aux vélos pliants et vélos à assistance électrique, augmentation du financement des itinéraires cyclables en rabattement sur les gares et points d'arrêt Aléop, développement des abris sécurisés autour des gares et points d'arrêt routiers du réseau Aléop ainsi qu'autour des points générateurs de flux de déplacement.

5. Accélérer la couverture intégrale du territoire en réseau très haut débit

Dans le cadre de sa stratégie de couverture du territoire en Très haut débit, la Région œuvre depuis le début du mandat à la résorption de la fracture numérique et à l'établissement des conditions optimales de raccordement au réseau numérique nécessaire pour assurer la compétitivité des acteurs du territoire et garantir l'équité territoriale. Dans le contexte actuel, la Région souhaite plus que jamais accélérer le rythme de déploiement des réseaux d'initiative publique. De manière complémentaire, la Région poursuit son engagement au service de l'évolution de la qualité des réseaux mobiles. Par ailleurs, la Région entend soutenir l'effort de développement des e-administrations, en particulier au sein des petites et moyennes collectivités, en vue notamment de faciliter la continuité des services publics locaux.

5.1 Accélérer la couverture du territoire en très haut débit

Depuis plus d'un an, les travaux de déploiement de la fibre optique ont connu une forte accélération sur tout le territoire national et tout particulièrement en région Pays de la Loire, région dynamique sur le plan démographique.

Dans le cadre du Plan de relance voté en juillet dernier, la Région s'est engagée à soutenir fortement les investissements publics locaux, et tout particulièrement le déploiement de la fibre optique. Ainsi, pour soutenir l'ambition d'une couverture à 100% en fibre optique à l'abonné sur tout le territoire régional, la Région a voté un soutien complémentaire de près de 18 000 000 € à Vendée Numérique. De la même manière, il est proposé d'octroyer dès 2021 la totalité du soutien prévu à Sarthe Numérique.

Ainsi, les demandes de versement des subventions déjà attribuées aux cinq départements vont être croissantes en 2021, année au cours de laquelle les déploiements des Réseaux d'initiative publique devraient connaître une très forte progression. En effet, la conclusion en 2020 des derniers contrats publics permettant d'aboutir à une couverture à 100% du territoire régional et fibre optique à l'abonné conduit à une montée en charge du volume des travaux et accroît le nombre de Ligériens éligibles à la fibre.

5.2 Mesurer la qualité de la couverture en téléphonie mobile

Depuis 2017, la Région s'est engagée dans le financement de campagnes de mesures de la qualité de la couverture en téléphonie mobile du territoire ligérien. Cette action aboutit à une cartographie précise qui permet, en tout premier lieu, une résorption des zones blanches de téléphonie mobile : le maintien de la contribution statutaire à Gigalis à hauteur de 180 000 € en 2021 est la traduction financière de cet effort.

5.3 Soutenir la transition numérique accélérée des administrations locales

Lors du vote du Plan de relance en juillet dernier, la Région des Pays de la Loire a souhaité saisir une opportunité afin de proposer sur le territoire régional une offre d'outils d'e-administration à destination de l'ensemble des petites et moyennes collectivités locales. Elle poursuit ainsi le double objectif que ces collectivités puissent en assurer un fonctionnement interne efficient et améliorer les relations avec les usagers. En effet, le processus de dématérialisation et de transformation numérique des administrations a démontré toute son importance au cours de la crise que nous traversons. Ce projet découle d'un partenariat avec le syndicat mixte e-Collectivités auquel la Région a adhéré en s'acquittant d'une contribution statutaire obligatoire.

ACTION 5 Agir au plus près des habitants

1. Soutenir les projets d'investissement locaux dans le cadre de la politique contractuelle 2017-2020 et d'une enveloppe exceptionnelle de relance

Rénovée, simplifiée et mutualisée, adaptée aux situations de chaque territoire, la politique contractuelle de soutien aux investissements locaux est structurée à l'échelle des EPCI dans le cadre d'une politique contractuelle couvrant initialement la période 2017-2020. Cette politique d'investissement de proximité dans nos territoires, dotée d'une enveloppe globale de 180 000 000 € se structure autour de :

- 60 Contrats Territoires-Région (CTR) représentant 68 intercommunalités et 1 commune ;
- 3 Contrats de développement métropolitain (CDM) avec la métropole nantaise et les deux communautés urbaines d'Angers et Le Mans.

Cette politique ambitieuse a déjà permis la réalisation de 915 projets, dont 305 projets au titre de la transition énergétique. Du fait de la crise sanitaire amorcée au premier semestre 2020, la mise en œuvre des projets a été retardée. Par conséquent, la Région a décidé, dans le cadre de l'adoption du Plan de relance, de prolonger la validité des Contrats Territoires-Région (CTR) et des Contrats de développement métropolitain en 2021. Grâce à cette mesure volontariste, la Région continuera l'accompagnement des nouveaux exécutifs locaux dans le déploiement de leurs projets de territoire puisqu'ils pourront déposer des dossiers de demande de financement jusqu'au mois de juin 2021.

D'autre part, la Région souhaite poursuivre et renforcer le développement des intercommunalités et communes des Pays de la Loire grâce au maintien et à la montée en puissance de plusieurs dispositifs notamment votés dans le cadre du Plan de relance régional en juillet 2020 :

- création d'un nouveau fonds Pays de la Loire Relance de l'investissement intercommunal pour favoriser la mise en œuvre des projets des intercommunalités, doté d'une enveloppe de 45 000 000 € ;
- la poursuite des financements via le Fonds régional de développement des communes et le Fonds écoles, qui s'adressent tout particulièrement aux communes rurales ;
- la création d'un fonds exceptionnel Pays de la Loire Relance de l'investissement communal, doté d'une enveloppe de 2 000 000 € en 2020 et réabondé en 2021.

En 2021, l'ensemble de ces mesures de soutien exceptionnelles seront concrétisées, avec l'instruction et le lancement des projets de collectivités du bloc local.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de soutien aux investissements locaux, la Région entend poursuivre en 2021 ses accompagnements sectoriels, rendus possibles grâce à la création de trois nouveaux fonds d'intervention en 2020 dans le cadre du Plan de relance régional :

- **Fonds régional territoires d'industrie** : il s'agit d'accompagner ces territoires dans leurs différentes initiatives pour une relocalisation des activités ;
- **Fonds de soutien au développement des « tiers lieux »** : doté de 1M€ en AP en 2020, il s'agit de soutenir le développement ou la création de tiers lieux comme leviers de la revitalisation, d'attractivité et d'animation des territoires ;
- **Fonds régional de reconquête des centres villes des villes moyennes et des centres-bourgs** : doté de 3 M€ en AP en 2020, ce fonds a pour objectifs de conforter le maillage territorial de notre région en intégrant de nouvelles communes éligibles, notamment des villes moyennes jouant un rôle de centralité.

Par ailleurs, il est proposé de mobiliser **une enveloppe de 4 000 000 € en faveur du dispositif d'action cœur de ville et de la politique de la ville**. Cette nouvelle mesure a vocation à s'inscrire en complémentarité du Fonds de reconquête des centres villes et des centres-bourgs voté lors du Plan de relance.

L'année 2021 sera également marquée par **la finalisation et l'adoption du Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)**. Un travail de pédagogie auprès des différents acteurs devra être envisagé afin de favoriser sa compréhension et son appropriation. Des premières mesures d'accompagnement seront progressivement définies et déployées afin de faciliter la mise en œuvre anticipée de ses orientations :

- soutenir **la reconquête des friches industrielles (2 000 000 €)** ;
- soutenir les démarches territoriales alliant urbanisme et santé **(150 000 €)**.

2. Permettre un accès facilité aux services de santé dans tous les territoires

Investie dès le début de la mandature en faveur de l'accès pour tous aux services de santé, la Région a redoublé d'effort en 2020 avec l'adoption du Plan urgence Santé, en étroite collaboration avec l'Agence régionale de santé (ARS). En effet, face à l'actualité sanitaire, la Région se veut plus que jamais engagée en faveur du renforcement de l'offre de santé en particulier dans les territoires fragiles, de la mise en œuvre d'actions de prévention pour lutter contre les retards de diagnostics et le non-recours aux soins, mais également du développement de solutions innovantes.

Le Plan d'urgence Santé

Pour répondre aux impératifs de la crise, la Région a fait preuve d'une grande réactivité, en dotant dès les débuts de la crise sanitaire un fonds de 4 000 000 € pour l'achat de masques, d'équipements de protection individuelle et de matériel de santé adapté pour la téléconsultation. Elle a également mis en place une cellule logistique pour recenser les stocks de masques et d'équipements de protection individuelle (numéro vert et adresse mail) et commandé une prestation de transports et logistiques auprès d'une entreprise comprenant notamment le stockage et la préparation des envois des tabliers fabriqués par l'ARS.

L'accélération des mesures de soutien au renforcement de l'offre de santé

En parallèle, le Plan régional d'accès à la santé a poursuivi son déploiement visant à renforcer l'offre de santé en Pays de la Loire. Ce plan a largement été renforcé et complété à l'occasion de l'adoption du Plan de relance voté les 9 et 10 juillet 2020. En 2021, cette dynamique sera poursuivie, sur plusieurs axes :

- **conforter l'enveloppe budgétaire visant le développement des Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) ;**
- **accorder des financements en faveur des solutions de soins innovantes, grâce à un fonds dédié pour le soutien au déploiement de la télémédecine et les équipements numériques en santé**. Ainsi la Région concourt au déploiement d'une offre de soins moderne, de qualité et en proximité ;
- **renforcer notre action en faveur des équipements hospitaliers** afin de soutenir les centres hospitaliers de proximité dans leurs projets d'investissement, ainsi que le déploiement d'équipements de pointe sur notre territoire.

Par ailleurs, en dépit de la crise sanitaire, la Région réaffirme son ambition pour 2021 en faveur de la prévention et de l'éducation à la santé des jeunes, formalisé dans un plan régional.

Ce public prioritaire pour la Région bénéficie ainsi d'actions d'éducation de qualité, dispensées par des acteurs qualifiés et reconnus, tant par la Région que par l'Agence régionale de santé. En outre, la Région poursuivra en 2021 le déploiement du e.pass Santé qui permet aux jeunes Ligériens de rencontrer des professionnels de santé de façon anonyme et gratuite et d'obtenir des conseils sur toute question de santé afin d'inciter les jeunes à adopter un comportement favorable à leur santé et la prévention des addictions.

3. Utiliser les fonds européens comme levier de la relance et du développement des territoires

L'année 2021 sera une année pivot du point de vue de la gestion des fonds européens. D'une part, 2021 sera marquée par la poursuite du rythme élevé en termes de programmation et de réalisation des projets sur l'actuelle programmation 2014-2020. Pour contribuer à l'effort de relance de l'investissement, la Région se saisira également pleinement du plan de relance européen « Next Generation EU (NGEU) » qui se traduira dans le programme régional Feder-FSE 2014-2020 (REACT EU) et dans le programme de développement rural régional Feader durant la période de transition 2021-2022. **D'autre part, la nouvelle programmation 2021-2027 sera mise en place.**

Sur le plan européen, la stratégie de la Région s'inscrit dans le cadre de la Feuille de route adoptée par l'Assemblée régionale en octobre 2016 « Une Europe plus utile pour une Région plus efficace ». Elle comprend deux volets distincts :

- une **action européenne régionale** ;
- la **mise en œuvre des programmes de la politique européenne de cohésion** confiés à la Région au titre de la période 2014-2020.

L'action européenne de la Région revêt trois dimensions complémentaires :

- une **stratégie d'influence auprès des institutions de l'Union européenne** avec une attention particulière pour les enjeux maritimes et les coopérations entre les Régions et les collectivités côtières de la façade atlantique ;
- une **action de promotion et de valorisation de l'action européenne** au plus près des citoyens ;
- une **démarche proactive de recherche de financements européens** pour la réalisation de projets de coopération concourant à la compétitivité et à l'équilibre des territoires ligériens.

Les moyens alloués (crédits régionaux) à ces thématiques se répartissent ainsi :

- **45% des montants proposés concourent à la stratégie d'influence de la Région et de ses partenaires**, au travers du financement de l'activité du bureau de représentation à Bruxelles et des actions relatives à la Commission Arc Atlantique ;
- **50% des montants proposés visent à la promotion et la valorisation de l'action européenne, au travers de financements apportés aux acteurs à vocation européenne**, notamment les Maisons de l'Europe, d'actions de communication, permettant de renforcer l'accès à l'information sur les institutions européennes (AEL Jeunes Ligériens, citoyens en Europe) et du dispositif Cap Europe permettant la subvention d'actions d'information européenne ;
- **6% des montants proposés visent à renforcer l'accès à l'information des opérateurs ligériens et à favoriser le montage de projets de coopération dans le cadre des programmes INTERREG Europe, Nord-Ouest Europe et Espace Atlantique ou des programmes sectoriels de l'Union européenne, soit dans le cadre du dispositif d'aide à l'émergence et au montage de projets ACE 2020.**

Il s'y ajoute un **projet Clipper** dédié aux industries maritimes relevant du programme de coopération INTERREG Europe dont la Région assure le portage pour le compte d'un partenariat européen. Ce projet d'une durée de quatre ans fait l'objet d'un financement sur crédits européens à hauteur de 85% des dépenses éligibles. Il s'y ajoute également le **projet Fabas**, projet de partenariat stratégique dans le domaine de l'enseignement scolaire, porté par la Région des Pays de la Loire pour un budget total de 202 452 €, qui vise à engager une réflexion sur des outils et des méthodes pour lutter efficacement contre le harcèlement en milieu scolaire.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique européenne de cohésion 2014-2020, la Région est l'autorité de gestion du programme opérationnel régional Feder-FSE (Fonds européen de développement régional et Fonds social européen), du programme de développement rural régional Feader (Fonds européen agricole pour le développement rural) et organisme intermédiaire en charge des mesures régionalisées du programme national Feamp (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche). Elle est responsable dans ce contexte de la mise en œuvre de près de 90% des **Fonds européens structurels d'investissement alloués aux Pays de la Loire pour la période 2014-2023**. Il lui revient d'assurer la pleine consommation des dotations disponibles, soit un **montant global de 855 M€** ainsi réparti :

- 299 923 728 € pour le Fonds européen de développement régional (Feder) pour soutenir l'innovation, les petites et moyennes entreprises (PME), la transition énergétique, l'intermodalité...
- 79 536 272 € pour le Fonds social européen (FSE) dans le but d'améliorer le taux d'emploi notamment en soutenant l'orientation, la formation, l'apprentissage...
- 461 100 000 € pour le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) en faveur de l'évolution des pratiques agricoles et de la filière agroalimentaire ;
- 15 300 000 € pour les mesures régionalisées (Feamp), en faveur de la transformation de la pêche et du développement de l'aquaculture.

S'ajouteront à la programmation dite « classique » le **Plan de relance qui sera de l'ordre de 88 000 000 € pour le volet REACT EU**.

Conformément au cadre réglementaire applicable, ces montants devront être entièrement consommés (payés) avant le 31 décembre 2023. Ainsi, 2021 verra l'accélération de la consommation des crédits résultants de la mise en œuvre des projets financés.

Enfin, sous réserve de la validation au niveau européen, l'enveloppe Feder-FSE+ pour 2021-2027 devrait être de l'ordre de 346 000 000 €, accompagné d'une enveloppe de Fonds de Transition juste de 69 000 000 €, dont 48 000 000 € gérés par la Région. C'est donc 433 M€ qui seront investis pour le territoire régional pour la période 2021-2027 au titre du programme régional Feder-FSE+.

ACTION 6 Renforcer notre qualité de vie

1. Accélérer la transition écologique des Pays de la Loire

Dans la continuité de sa Feuille de route pour la transition écologique, la Région a décidé de renforcer son action en faveur de la transition écologique en intégrant dans son Plan de relance un engagement pour la croissance verte qui porte une série de mesures ambitieuses parmi lesquelles figurent :

- le Plan hydrogène,
- un coup d'accélérateur à la rénovation énergétique des logements,
- un soutien renforcé aux démarches de Manger local,
- la création du 1^{er} livret d'épargne Croissance verte.

La poursuite du déploiement de la Feuille de route sur la transition énergétique

La Feuille de route régionale sur la transition énergétique (FRTE) adoptée en décembre 2016 porte 52 engagements structurés autour de cinq piliers thématiques. La mise en œuvre de ces engagements sera poursuivie en 2021. L'année 2021 sera ainsi marquée par le soutien à des projets innovants d'énergie renouvelables intégrant le stockage.

D'autre part, la poursuite de la **rénovation du patrimoine bâti** avec une amélioration de la performance énergétique sera un axe fort. En tant que porteur associé du dispositif de l'État nommé **Service d'accompagnement de la rénovation énergétique (SARE)**, la Région a contractualisé en 2020 avec l'État, l'Ademe et cinq financeurs privés afin de piloter le déploiement et la mise en œuvre des actions du programme au niveau régional. En parallèle, la Région a adopté un **dispositif complémentaire de soutien aux territoires pour accélérer le déploiement de Plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE)**. En 2021, ces plateformes vont se développer sur les territoires pour offrir aux particuliers et aux petites entreprises possédant des locaux tertiaires, un accompagnement à la rénovation énergétique de leurs logements et locaux.

En matière de transports, la mise en circulation d'autocars à énergie décarbonée (GNV, électrique), après des premières mises en œuvre intervenues ces derniers mois, se poursuivra au gré des possibilités dans le cadre des renouvellements à venir des contrats avec les transporteurs.

Une nouvelle Feuille de route sur le développement de l'hydrogène

La Région a adopté en juillet 2020 une **Feuille de route régionale sur l'hydrogène**, pour amplifier le déploiement des projets et la dynamique mise en place par la Trajectoire hydrogène. Cette feuille de route va **permettre de soutenir en 2021 les premiers écosystèmes territoriaux tels ceux déjà connus que sont H2 Loire Valley**, en lien avec le Grand port maritime Nantes Saint-Nazaire, **et H2 Ouest**. La station de production et de distribution d'hydrogène alimentera les usagers terrestres, fluviaux et maritimes.

Préserver la qualité de vie des Ligériens en protégeant leur environnement

Sujet de préoccupation majeur, la **qualité de l'eau en Pays de la Loire** est dégradée, avec seulement 11% de nos cours d'eau en bon état écologique. La majorité régionale a affirmé mi-2017 son engagement pour mener une action volontariste dans ce domaine. La Région a ainsi **renforcé son Plan eau à travers une augmentation de ses autorisations de programme de 3,2 M€, dans le cadre de son Plan de relance. Elle renforce encore cet engagement avec la prise de compétence animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, qui devrait lui être attribuée fin 2020.**

Le Plan d'actions en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau avec l'État, adopté en décembre 2019, est désormais **entré dans sa phase opérationnelle avec, en 2021, la poursuite du déploiement de contrats territoriaux uniques pour l'eau**, outil unique de contractualisation de la reconquête de la qualité de l'eau entre les territoires, la Région, l'Agence de l'eau et les départements.

Par ailleurs, **l'année 2021 va notamment permettre d'avancer sur la qualité de l'eau dans les captages prioritaires**, avec le lancement d'un **appel à projets spécifique**, et de mettre en œuvre un **observatoire de l'eau**.

En ce qui concerne la Loire, **la Région va poursuivre son engagement au travers du contrat Loire**, en soutenant les études afin de permettre la réalisation des travaux de rééquilibrage du lit de la Loire en 2023 et les travaux de restauration de plusieurs boires en 2021. La Région sera également très impliquée dans la préparation d'un nouveau plan Loire (contrat de plan inter-régional) et de son cofinancement par un nouveau programme Feder interrégional.

Enfin, le programme **LIFE intégré sur l'eau (REVERS'EAU)**, élaboré avec les nombreux partenaires de l'eau, a été accepté par l'Union européenne en septembre 2020. Ce projet majeur piloté par la Région, doté d'un budget de 14 500 000 € va permettre de mener à bien 32 actions dont un certain nombre d'opérations pilotes destinées à restaurer la qualité de l'eau jusqu'à la fin 2027. Financé à 47% par l'Europe, il implique 14 partenaires, dont l'Agence de l'eau Loire Bretagne, mais également la Région qui porte en propre 13 actions.

La Région a par ailleurs vu ses compétences s'élargir de manière significative dans le domaine environnemental, notamment à la suite à la loi NOTRe. Ainsi, elle a **adopté en 2019 un Plan régional de prévention et de gestion des déchets, contenant un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire**. Le rôle des Régions pour l'animation et la coordination de la politique en faveur de l'économie circulaire a été renforcé par la loi Agec (Anti-gaspillage et économie circulaire) du 11 février 2020. En 2021, l'appel à projets annuel sera renouvelé en vue de soutenir les projets qui concourent à la réalisation du plan régional. En 2021, la Région mettra par ailleurs en place **le livret d'épargne populaire**.

Également, en tant que chef de file, **la Région est dotée depuis 2018 d'une Stratégie régionale de biodiversité**. En 2021, **l'enjeu sera la poursuite du déploiement du dispositif Territoires engagés pour la nature, avec près de 5 projets qui pourraient aboutir, et le déploiement de « Entreprises engagées pour la nature »**. Il s'agit de faire de la biodiversité un atout pour le territoire à travers plusieurs de ses aspects : tourisme lié à notre patrimoine naturel, agriculture, emplois créés pour la restauration de la biodiversité, innovation liée au végétal, etc.

Par ailleurs, la Région des Pays de la Loire, qui a restitué **l'étude sur les impacts du changement climatique en Pays de la Loire en 2020**, va poursuivre son implication et son partage avec les acteurs régionaux des résultats de l'étude. En outre, **le groupe interdisciplinaire d'experts régionaux** sur le changement climatique, installé en 2020, va poursuivre ses travaux et devrait rendre en 2021 ses préconisations.

2. Soutenir les milieux culturels et poursuivre le déploiement de la stratégie culturelle régionale

La pandémie de virus COVID-19 a provoqué une crise sanitaire mondiale d'une ampleur exceptionnelle qui a fortement touché le secteur culturel. Depuis le début de l'épidémie, **la Région des Pays de la Loire a démontré sa capacité à agir vite**. Elle a ainsi mis en place des actions concrètes et concertées afin de répondre aux besoins identifiés par les acteurs culturels. Ainsi, la politique culturelle régionale s'articulera en 2021 autour **de deux axes principaux : la poursuite de la stratégie culturelle initiée en 2017, en renforçant notamment les mesures prises en 2020 pour soutenir les acteurs de la filière, et le déploiement de nouvelles actions prévues dans le Plan de relance**.

Plan de relance

Dans le cadre de l'adoption du Plan de relance, la Région des Pays de la Loire a initié de nouvelles actions qui visent à soutenir les partenaires culturels régionaux en ces temps particulièrement difficiles. En particulier, la Région a adopté très tôt un Fonds d'urgence Événements, puis un **Fonds d'aide aux lieux de diffusion culturelle** dans le cadre du Plan de relance adopté les 9 et 10 juillet 2020. Ce plan, lancé en 2020, **va continuer à se déployer en 2021** afin de favoriser la reprise dans des secteurs qui restent très fragilisés dans le contexte incertain actuel. Parmi les actions qu'il comprend, figurent notamment **la tournée des artistes ligériens, le soutien à la mise en place d'une Quinzaine du livre, ou encore un nouvel appel à projets pour encourager les artistes émergents, en lien avec l'Abbaye de Fontevraud**.

Réaffirmation de la Stratégie culturelle adoptée en 2017

La Région des Pays de la Loire s'est dotée d'une **Stratégie culturelle en 2017**. Par ce texte socle, elle affirme des principes d'intervention clairs, transparents et lisibles pour les Ligériens et les acteurs du monde culturel. **En termes de réalisation, l'année 2021 sera notamment marquée par :**

- **La Folle Journée en région élargie** à deux villes Ancenis et Château-Gontier
- **L'ouverture de l'antenne du Frac** à Nantes
- **Culture au futur** : fin de la 1^{re} saison en virtuel et lancement de la 2^e saison
- **le festival Loire et océan étendu à trois villes**
- **l'utilisation d'un nouveau lieu culturel à Avignon**

Sur le volet Patrimoine, l'action régionale en faveur de la culture se traduira en 2021 par :

- **Le développement du parcours Plantagenêts**
- **La 2^e édition de l'opération dans les Jardins des Pays de la Loire**
- **Le développement du Musée virtuel de la mer**
- **Les conférences et expositions** organisées en soutien à la cathédrale de Nantes
- **L'ouverture et l'inauguration du Musée d'art moderne de Fontevraud avec une grande campagne de communication nationale et régionale**

La Région entend par ailleurs réaffirmer quatre axes forts pour l'avenir :

1. Concilier transmission et culture du XXI^e siècle. La Région favorisera l'accès des jeunes générations aux filières culturelles de l'enseignement supérieur et les aidera à se familiariser avec la diversité de la création actuelle. Le rapprochement entre les savoir-faire des entreprises, les écoles d'enseignement supérieur et les artistes, vecteur d'innovation et de nouveaux métiers, offre aussi une ouverture sur la culture du XXI^e siècle. L'événement **Culture au futur**, par exemple, se veut une véritable vitrine des actions croisées entre le monde économique, culturel et enseignement supérieur. Les premiers retours de cette première édition incitent à poursuivre cette action innovante. Des actions d'autant plus importantes en cette période de crise.

2. Diversifier les interventions à travers les nouveaux dispositifs, en initiant une logique de projets avec les lieux et les acteurs. Il s'agit en particulier d'aider les grands opérateurs et partenaires régionaux (ONPL, Angers Nantes Opéra, Les Arts florissants, Centre national de la danse contemporaine, etc.) mais également les compagnies régionales dans leur diversité, à rayonner partout dans les territoires et développer notre coopération interrégionale avec la Bretagne et la Normandie.

3. Soutenir l'investissement. La Région doit préparer l'avenir culturel des Pays de la Loire, en lien avec les autres collectivités. L'accompagnement des associations et collectivités pour les ateliers d'artistes, l'aménagement de lieux de travail, l'acquisition de matériels et les équipements culturels seront poursuivis. Ces lieux de création et de diffusion constituent des outils indispensables pour garantir le développement culturel sur le territoire régional, d'autant plus avec la crise sanitaire rencontrée en 2020. Les Pays de la Loire abritent plusieurs projets ambitieux comme en témoignent l'Éspace Mayenne, la Libre Usine de Nantes, **l'ouverture du Musée d'art moderne de Fontevraud -**

collections nationales Martine et Léon Cligman, qui bénéficie de l'appellation Musée de France, et qui dévoilera à un large public le regard d'un couple d'amateurs éclairés de la seconde moitié du XX^e siècle à travers 900 œuvres d'art exceptionnelles. **Le Frac** des Pays de la Loire, co-financé par la Région et l'État, fera l'objet d'une ambition renouvelée. L'ouverture en 2021 d'un nouveau site, au sein du Quartier de la création à Nantes, confirmera la place et le rayonnement de cet acteur majeur de l'art contemporain, tant auprès des publics que des artistes.

4. Poursuivre l'accompagnement culturel des territoires à travers la restauration du patrimoine protégé ou non au titre des Monuments historiques, les appels à projets patrimoine, le maillage des expositions, des conférences et des publications de l'inventaire du patrimoine sur tout le territoire régional, le Fonds de développement culturel territorial, le financement de l'ingénierie nécessaire à l'écriture des projets culturels de territoire et la mise en œuvre du volet culturel de l'ambition maritime régionale avec notamment l'organisation du **Festival Loire et océan**, pour faire des atouts littoraux de la région de véritables leviers de développement, l'édition d'un ouvrage de synthèse et abondamment illustré sur **l'histoire maritime des Pays de la Loire**, et les deux **parcours culturels** dédiés l'un aux **Plantagenêts** et l'autre aux **jardins remarquables** des Pays de la Loire.

3. Maintenir les efforts en faveur de l'accès de tous aux pratiques sportives et soutenir le sport d'excellence

La crise sanitaire du COVID-19 frappe massivement le secteur du sport, contraignant la très grande majorité des structures sportives à mettre à l'arrêt leurs activités. Cette crise place pourtant la santé, le bien-être et la qualité de vie au cœur des préoccupations des citoyens et des politiques publiques. **C'est pourquoi, dans le cadre du Plan de relance, la Région a adopté en juillet un Fonds de soutien pour les clubs sportifs amateurs employeurs. La Région a également soutenu les clubs sportifs de haut niveau** qui subissent une perte de recette très importante en raison de la non-ouverture au public des performances sportives. **Elle a aussi lancé une grande campagne de communication pour inciter les Ligériens à reprendre des licences dans les clubs de sport. Enfin, elle a attribué par anticipation, en novembre, la subvention prévue aux ligues et comités régionaux de la région, afin de les accompagner dans leur trésorerie.**

D'autre part, la Région entend poursuivre sa politique de promotion et de soutien des activités sportives pour tous, en soutenant l'investissement pour la construction ou la rénovation de nouveaux équipements, illustrée en 2021 par la **construction d'un nouveau complexe sportif aux Sables-d'Olonne.**

La Région porte par ailleurs une attention particulière à l'accompagnement de l'évolution des pratiques sportives, telles que le sport-santé, le sport en entreprise, la pratique des personnes en situation de handicap et celle émanant des publics vulnérables.

La collectivité intègre aussi la dimension sportive comme vecteur de développement économique et social durable, notamment en termes d'attractivité territoriale et touristique par le soutien aux grands événements à la renommée internationale tels que **le Vendée Globe, la Solitaire du Figaro, les 24H du Mans, le Jumping de La Baule, le Mondial du Lion. La Région soutient également** de multiples manifestations sportives, toutes disciplines confondues : concours hippiques, courses cyclistes, marathons, tournois de tennis, compétitions de sport de combat, courses à la voile, concours de pétanques, meetings d'athlétisme, meetings aériens.

En matière de sport de haut niveau, la Région soutient les structures d'entraînement fédérales et les clubs tout en accompagnant les athlètes, à titre individuel, vers l'excellence. À l'approche des Jeux de Tokyo, reportés en 2021, **le dispositif Groupe Elite d'aide à la préparation olympique et paralympique** sera renforcé.

Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024, c'est **un projet ambitieux qui doit être mis en œuvre dès aujourd'hui, à travers le label national Terre de Jeux 2024**, pour apporter un bénéfice et un impact positif de cet événement sur le territoire et pour tous les Ligériens. **L'ouverture du nouveau Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive** (Creps) dans la métropole nantaise, à l'été 2021, sera un atout indispensable pour le rayonnement sportif de la région. Il a d'ailleurs été retenu comme centre de préparation aux Jeux. Au-delà, la Région travaille, avec la direction du Creps, à un positionnement innovant de cet établissement pour affirmer sa différence et orienter son futur développement.

La nouvelle gouvernance du sport, actée au niveau national, marque un changement de stratégie dans la conduite de la politique sportive en France. La Conférence régionale consultative du sport (CRCS), installée dès 2006 en Pays de la Loire sous l'impulsion de la Région, de l'État (DRDJSCS) et du mouvement sportif via le Comité régional olympique et sportif (CROS), a constitué un modèle de gouvernance partagée entre tous les acteurs du sport ligérien sur lequel la Conférence régionale du sport (CRS) pourra s'appuyer. Cette évolution dans le monde de la gouvernance va avoir des conséquences au niveau local **qu'il conviendra d'accompagner** afin de favoriser la coordination des acteurs.

4. Poursuivre le plan de lutte contre la grande précarité

Dans **un contexte particulièrement difficile pour les populations les plus vulnérables** du fait de la conjoncture économique mais aussi de l'isolement, la Région a décidé d'aider fortement, dès le printemps, les associations qui luttent au quotidien contre la grande précarité.

Le plan de lutte contre la grande précarité

Pour faire face à la situation difficile que connaissent les personnes les plus précaires, les associations du territoire ont dû rapidement s'adapter au contexte de crise sanitaire et faire monter en puissance leurs actions. Pour les aider, la Région des Pays de la Loire a décidé, dès avril 2020, d'apporter son **soutien aux associations luttant contre la précarité. Un Fonds Pays de la Loire Urgence Précarité, d'un montant global de 1 M€,** a permis d'aider les associations œuvrant en faveur de **l'aide alimentaire, l'hébergement d'urgence et la lutte contre les violences intrafamiliales et les exclusions.** Ces actions ayant pris fin en juillet 2020, **la Région a décidé de lancer un nouveau Fonds Lutte contre la grande précarité, pour maintenir et faire perdurer cette aide nécessaire aux associations dont les actions sont si précieuses pour les plus démunis.** De surcroît, pour soutenir les associations d'aide alimentaire qui sont confrontées à d'importantes difficultés pour collecter les denrées alimentaires indispensables pour subvenir aux besoins des plus démunis, la Région a décidé de se mobiliser à travers **un dispositif particulièrement innovant, la Chaîne alimentaire solidaire.** Ce dispositif vise à acheter des denrées aux fournisseurs et producteurs de la région, qui rencontrent souvent des difficultés à écouler leurs stocks, et de les donner aux associations d'aide alimentaire qui les redistribuent aux personnes qui sont en difficulté. **En 2021, il est proposé de maintenir ces deux dispositifs de soutien aux actions de solidarité, dotés de 2 000 000 €.**

Par ailleurs, afin de ne pas laisser de côté les associations œuvrant dans d'autres secteurs d'activité, la Région poursuit le travail de concertation afin d'instaurer une **Conférence régionale consultative de la vie associative.**

D'autre part, le **Fonds égalité / solidarités** adopté en 2017 permet également à la Région de réaffirmer en 2021 son soutien aux projets ciblant le **développement des solidarités et l'aide d'urgence**, ainsi que **la promotion de l'égalité femmes-hommes**, incluant notamment **la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes.** Après une montée en puissance importante du dispositif, afin de répondre aux besoins des associations dans ce domaine, il est proposé de maintenir une enveloppe importante pour poursuivre la structuration des actions en faveur de l'égalité et de la lutte contre la grande précarité sur l'ensemble du territoire régional.

De manière spécifique, la Région contribue chaque année au développement et à l'animation d'un **observatoire régional des violences faites aux femmes**, portées par l'Union régionale solidarité femme avec l'aide financière de la Région. Elle se démarque également en soutenant des projets très innovants, tels ceux de Resonantes, La Cloche, Logement fraternité ou bien l'initiative de maillage territorial au sein de deux territoires ruraux en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes, portée par les CIDFF.

Adopter et déployer la Feuille de route sur la vie associative

Initialement prévue pour 2020 avant d'être reportée du fait de la crise sanitaire, la Feuille de route sur la vie associative sera déployée en 2021. La Région avait d'ores et déjà revu ses politiques de façon à **renforcer son soutien aux porteurs de projets, à diversifier les bénéficiaires, à permettre aux associations les plus éloignées des centres de décision de présenter des dossiers** en réponse aux appels à projets liés à la jeunesse, aux solidarités, à l'égalité et à la lutte contre les violences faites aux femmes.

La Région porte par ailleurs une attention toute particulière à l'animation de la vie associative. Pour promouvoir le bénévolat et soutenir les activités bénévoles, **la Fondation régionale du bénévolat en Pays de la Loire**, avec l'apport de la Région, a pu mettre en place une opération « 1 bénévole = 1 masque » dans le but de protéger les bénévoles du territoire dans le cadre de la crise sanitaire de 2020.

Elle a également lancé une grande campagne de communication afin de valoriser le bénévolat et inciter les Ligériens à participer financièrement à la protection des bénévoles. La Région, dans le cadre du Plan de relance, s'est associée à cette démarche et apportera 1€ pour chaque euro récolté.

La Région a également l'intention de continuer à se mobiliser pour ses bénévoles en valorisant leur engagement, comme c'est le cas depuis quatre ans, lors de grands événements sportifs ou culturels.

Elle maintient son soutien aux actions d'envergure régionales portées par des associations reconnues pour la qualité de leur travail et leur capacité à développer des partenariats structurants (le Mouvement associatif, l'URIOPSS, la FRCIDFF, l'URSF, la FAS...).

Innover pour et avec les jeunes Ligériens

Pour encourager la pratique culturelle et sportive et répondre aux attentes des jeunes Ligériens, la Région des Pays de la Loire propose depuis deux ans un **Pass culture sport entièrement dématérialisé**. Très simple à utiliser, accessible depuis un site web ou une application mobile, cet **e.pass** fonctionne comme un portefeuille numérique. Pour sa première année, le nouveau **e.pass culture sport** a profité à près de 45 000 jeunes. Depuis, les partenariats ne cessent de se multiplier sur tout le territoire, confirmant l'appropriation de ce nouvel outil innovant.

Pour renforcer le pouvoir d'achat des jeunes et soutenir les structures culturelles et sportives lourdement impactées par la crise sanitaire, **il a été proposé depuis la rentrée 2020 d'élargir le dispositif aux jeunes inscrits dans un établissement ou une formation d'enseignement supérieur en Pays de la Loire**. Le e.pass culture sport est désormais accessible à tous les jeunes Ligériens âgés entre 15 et 19 ans, ou sans condition d'âge pour les jeunes inscrits dans un lycée, un CFA, une MFR, un IME ou un établissement d'enseignement supérieur en Pays de la Loire. **La valeur des coupons dédiés à la culture et au sport a, de plus, été doublée. Pour seulement 8 €, les jeunes bénéficient avec leur e.pass culture sport 2020/2021 de plus de 220 € d'avantages** (cinéma, livre, licence sportive...) et toujours une entrée gratuite à un festival et jusqu'à quatre entrées gratuites dans le cadre des sorties scolaires organisées par leur lycée, CFA, MFR ou IME.

Par ailleurs, la Région des Pays de la Loire soutient les associations dans la mise en œuvre des projets portés par les jeunes. Elle a pour objectif de favoriser leur épanouissement, en leur offrant la possibilité de réaliser des actions visant à leur prise de responsabilité et leur implication dans la vie de la Cité.

Enfin, **l'appel à projets jeunesse Soutien aux projets associatifs en direction des jeunes Ligériens, lancé en février 2017**, connaît un grand succès et permet de **valoriser la prise de responsabilités des jeunes** dans le cadre de leur engagement bénévole. En effet, depuis son lancement, les deux tiers des associations sont des nouvelles structures qui n'avaient encore jamais bénéficié d'une aide régionale.

MISSION 3 Le combat pour l'efficacité régionale

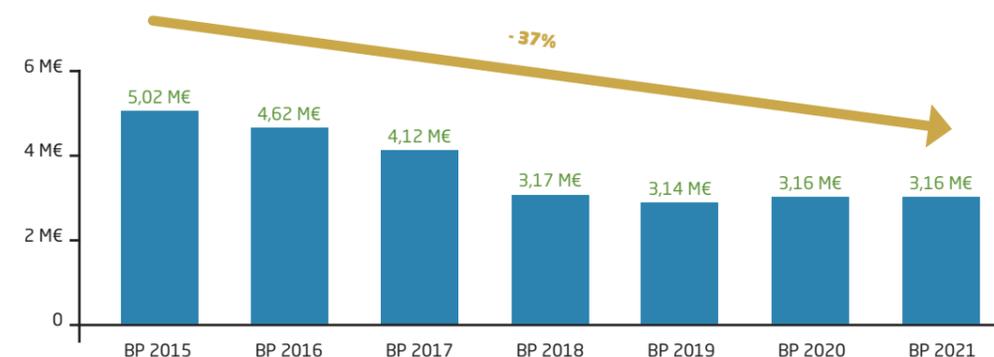
ACTION 7 Des politiques régionales mieux évaluées et plus économes

1. Poursuivre les efforts de sobriété des services régionaux

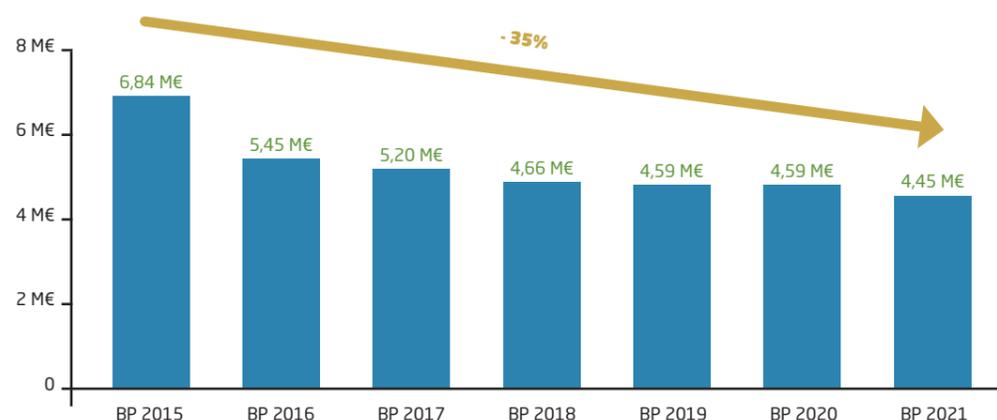
Depuis 2016, la Région s'est engagée dans la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, ce qui a conduit à la diminution significative des moyens généraux. Les efforts consentis en faveur de la sobriété des moyens dédiés au fonctionnement des services régionaux s'illustrent notamment à travers les économies substantielles qui ont été réalisées sur :

- les dépenses liées aux moyens généraux qui, à périmètre constant, affichent une baisse de -37%, passant de 5 020 000 € à 3 160 000 €, soit une baisse de 1 860 000 € ;
- les dépenses de communication qui affichent une baisse de -35%, passant de 6 840 000 € à 4 450 000 €, soit une baisse de 2 390 000 €.

Les dépenses d'administration générale



Les dépenses de communication



Dans la continuité des efforts déjà consentis, le Budget primitif pour 2021 traduit une stabilité des crédits de paiement dédié aux moyens généraux. L'évolution de la masse salariale est par ailleurs limitée à 2%. Ainsi, comme évoqué en amont du présent rapport, la Région des Pays de la Loire demeure, en 2019, la Région présentant le plus bas niveau de dépenses réelles de fonctionnement par habitant (292 €/hbt contre une moyenne de 337€/hbt).

Il faut souligner que ce sont les efforts réalisés par la Région des Pays de la Loire pour redresser la trajectoire financière de la Région depuis le début du mandat qui permettent aujourd'hui de présenter un budget pour 2021 portant un effort d'investissement à la hauteur des enjeux de la relance, pour un montant total de 601 000 000 €.

2. Poursuivre les travaux relatifs à la démarche d'expérimentation de la certification des comptes publics régionaux

En parallèle des efforts de réduction des moyens de gestion, la Région poursuit son investissement en faveur de la transparence financière et la fiabilité de ses comptes. En effet, en **mars 2020, la Région est entrée dans la seconde phase de la démarche expérimentale, avec l'intervention d'un commissaire aux comptes auprès des services afin d'auditer la gestion comptable et financière de la collectivité.** Ainsi, après deux ans de travaux préparatoires, l'année 2020 a marqué le début de la certification, malgré la crise sanitaire. En 2021, la Région poursuivra son investissement dans l'expérimentation de la certification des locaux, faisant ainsi figure de pionnière parmi les grandes collectivités françaises.

Le dernier diagnostic ciblé de la Cour des Comptes, relatif au suivi des recommandations du Diagnostic global d'entrée qui guide l'action de la Région en la matière, tout comme les bilans réalisés par la région en interne, montrent que **de grandes avancées ont été réalisées depuis le début de la démarche en 2016.**

La fiabilisation des états financiers

Les travaux de fiabilisation des états financiers ont continué en 2020 avec notamment la poursuite des travaux en faveur de la fiabilisation de l'actif de la Région. Pour illustration, la résorption de l'écart entre l'inventaire de la Région et la tenue de l'actif par le payeur s'est traduite par **un rattrapage des amortissements pour un montant total de 957 M€.** La valorisation et justification de la valeur exacte des biens significatifs du patrimoine régional a également conduit la Région à débiter l'estimation de la valeur de son parc immobilier, en commençant par les lycées. De plus, les services

régionaux ont continué à mieux inventorier les biens régionaux, et en particulier les véhicules, le matériel informatique et les logiciels, ou encore les biens mobiliers mis à disposition des lycées, avec le déploiement d'un logiciel de gestion dans une dizaine de lycées pilotes.

La mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne

Le déploiement du dispositif de contrôle interne s'est poursuivi. Salué **pour la qualité de sa méthodologie et de son animation par la Cour des Comptes**, le dispositif de contrôle interne a en effet encore pris de l'ampleur, avec un total de quinze mesures de contrôles internes formalisées. Une attention particulière a été portée en 2020 aux systèmes d'information, et plus particulièrement à l'organisation des systèmes d'information au sein de l'administration régionale.

L'urbanisation des systèmes d'information

La gouvernance, la documentation générale mais également la politique de sécurité des systèmes d'information ont fait l'objet de travaux spécifiques visant le renforcement de la structuration des systèmes d'information, le déploiement d'une Stratégie de sécurité des systèmes d'information ou encore la formalisation et la documentation des processus. Ces actions se sont traduites par exemple par la production d'une **cartographie des risques ou encore l'élaboration de directives de sécurité relatives aux systèmes d'information.**

Les perspectives de travaux pour 2021

Conformément au calendrier prévisionnel de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes, l'audit des états financiers 2020 par le commissaire aux comptes fera l'objet de restitutions intermédiaires ainsi qu'un **rapport final**, prévu pour **juin 2021**. Le commissaire aux comptes réitérera ensuite son intervention en 2022 et 2023 pour procéder à l'audit des états financiers des exercices suivants.

ACTION 8 Des agents mieux accompagnés et mieux valorisés

L'année 2021 s'inscrit dans la continuité de la politique des ressources humaines impulsée depuis le début de la mandature afin de pérenniser l'ensemble des mesures mises en place par la majorité régionale.

Le dernier bilan social indique, au 31 décembre 2019, le nombre de collaborateurs : **3 340 sur emplois permanents et 663 contractuels de courte durée** payés en décembre 2019 (en renfort ou en remplacement d'agents absents) dont 73 apprentis (ils étaient au nombre de 41 en décembre 2015). Parmi les collaborateurs sur emplois permanents, 30,2% exercent leurs fonctions au siège (3,8% en catégorie A+, 41% en catégorie A, 27,8% en catégorie B et 24,4% en catégorie C et 3% hors catégorie) et 69,8% dans les lycées (0,6% en catégorie B et 99,4% en catégorie C). Concernant les personnels contractuels de courte durée, 174 exercent leurs missions au siège et 489 dans les lycées.

La masse salariale consacrée à la rémunération de ces différents personnels s'élève pour 2019 à 159 281 510 € (+4,7% par rapport à 2018). Elle se décompose comme suit :

- 85 904 574 € au titre du traitement indiciaire ;
- 29 049 013 € au titre du régime indemnitaire et autres indemnités dont 593 680 € relatifs à la nouvelle bonification indiciaire (702 bénéficiaires) ;
- et enfin, 44 327 923 € de cotisations employeurs.

Depuis 2017, un effort sans précédent en matière de ressources humaines est réalisé par la majorité régionale. Ainsi, dans les lycées, ont été créés **93 emplois permanents** supplémentaires. En effet, courant 2017, il a été décidé de se démarquer de la politique RH antérieure. Celle-ci s'était en effet manifestée par :

- une diminution des effectifs sur emplois permanents (-30 entre 2010 et 2015) alors qu'étaient parallèlement votés officiellement des postes supplémentaires (+43 sur la même période) ;
- le gel de l'enveloppe consacrée aux remplacements dans les lycées (avec des ruptures de contrat lors des congés scolaires).

Depuis 2017, le **recrutement de contrats de plus longue durée a été privilégié pour assurer renforts et remplacements**. Ainsi, en 2019, une hausse de 25,3 équivalents temps plein supplémentaires sur des postes temporaires est constatée par rapport au 31 décembre 2018.

Cet investissement de la Région permet aujourd'hui d'observer **une première diminution du taux d'absentéisme** et ce, aussi bien au siège que dans les lycées. En effet, au sein de la Région, le taux d'absentéisme global a diminué de 0,4% par rapport à décembre 2018.

L'augmentation des effectifs, constatée depuis 2017, concerne également le siège. Elle permet la mise en œuvre de politiques publiques prioritaires. Cette remise à niveau des effectifs est compatible avec la gestion rigoureuse des finances publiques puisque la Région des Pays de la Loire demeure la Région la plus sobre en nombre d'emplois régionaux par habitant.

Afin de valoriser l'engagement des agents dans leur mission de service public, la collectivité a décidé la mise en œuvre du RIFSEEP pour les agents du siège puis des lycées, et l'attribution d'un régime indemnitaire à tous les contractuels (ce que ne permettait pas la délibération votée par la mandature précédente). Ces efforts ont été réalisés dans un cadre budgétaire maîtrisé.

Cette politique volontariste s'applique également en matière de **prévention**. Ainsi, la **participation employeur** dans le cadre de la convention de prévoyance a été relevée de 20 à 24 € en janvier 2018. Puis, elle est passée de **24 à 30 € au 1^{er} janvier 2020**. La Région s'est également engagée à consacrer 10% de la Stratégie d'investissement des lycées aux conditions de travail des agents régionaux. Par ailleurs, un effort a été mis en œuvre pour renforcer le réseau des assistants de prévention, les acteurs de la prévention (médecin, ACFI, techniciens de prévention) et le déploiement des outils de pilotage de la prévention (document unique et orientation RPS).

De plus, la politique de prévention mise en œuvre à la Région a conduit à des résultats très satisfaisants notamment dans les lycées, avec la généralisation des pratiques de préparation physique au travail, **la passation d'un marché pour les équipements de protections individuelles et l'expérimentation de solutions cobotiques**. Ces efforts menés en matière de prévention ont également contribué à la diminution du taux d'absentéisme dans les lycées (passant de 11% en 2017 à 10,2 % en 2019).

Enfin, l'engagement de la Région vise également à renforcer l'accompagnement du parcours professionnel des collaborateurs de la collectivité. **Les Rendez-vous de la mobilité** ont permis de favoriser la mobilité interne. **Un effort budgétaire significatif a été fourni en matière de formation** (37% d'augmentation sur la période 2016-2020). 915 000 € ont été consacrés à la formation pour l'année 2020.

En 2020, a été mise en œuvre le Plan de formation triennal (2020-2022), fixant les grandes orientations en matière de développement des compétences et des parcours professionnels des agents régionaux. Sur le volet formation interne, plusieurs mesures concrètes ont vu le jour, telles que le développement du parrainage, l'échange de bonnes pratiques entre pairs. Ces nouveaux dispositifs seront désormais portés par **l'Académie, école interne inaugurée en ce début octobre 2020**.

Au cours des prochains mois, de nouveaux renforcements d'effectifs permettront de s'approprier la compétence orientation (conseillers orientations, assistants de PSAD, Orientibus...), d'engager nos actions en faveur de la protection de l'eau, ou de mettre en œuvre une vraie fonction immobilière au sein de la Région.

Ainsi, pour 2021, l'évolution de la masse salariale sera contenue à une hausse de 2,2% (de 170 000 000 à 173 700 000 €) :

- mesures contraintes habituelles (glissement vieillesse technicité, charges patronales, loi du 6 août 2019) : 2 075 000 € ;
- création de postes dans les EPLE : 800 000 € ;
- accompagnement des agents : 825 000 €.

ACTION 9 Une administration plus innovante

1. Amplifier et sécuriser la transformation numérique

En 2021, la Région des Pays de la Loire poursuit sa transition numérique tout en contenant les dépenses associées. Trois grands axes structurent cette ambition :

- sécuriser nos outils et nos pratiques ;
- faciliter le travail des agents et la vie des usagers ;
- davantage fiabiliser et mieux exploiter les données.

En 2021, un effort significatif sera porté sur **la sécurisation du système d'information**, compte tenu de l'accroissement significatif des situations de mobilité et en particulier de télétravail. La pandémie a accéléré ces situations et a augmenté l'exposition des systèmes d'information à des nouvelles menaces. La lutte contre la cybercriminalité devient une priorité et nécessite une collaboration avec l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) plus étroite, notamment en matière de détection et de surveillance des menaces.

Pour faciliter le travail des agents et la vie des usagers, la Région poursuit **la dématérialisation** des processus internes de la collectivité. Ces actions conduiront à moderniser et fiabiliser les outils numériques, en particulier pour la dématérialisation des marchés publics, des conventions et des transmissions à la paierie.

À cet égard, des outils métiers transverses comme la gestion des marchés, des crédits, du courrier, du transport régional, mais aussi des outils verticaux, en soutien des politiques publiques, comme la gestion de l'orientation, la gestion des fonds européens, feront l'objet, en 2021, d'une mise en œuvre de **plates-formes de services, afin de mieux répondre aux attentes des usagers et des agents**. L'évolution des dispositifs pour l'octroi des aides et des subventions nécessite la réalisation d'une plate-forme d'aides et de subventions correctement dimensionnées. En effet, la diversité des téléprocédures engendre une augmentation très significative des usages des services numériques. Des systèmes de haute capacité en termes de flux seront prochainement développés.

La transformation numérique de la Région s'accompagne également du développement de **nouveaux services web**, notamment les dispositifs d'inscription en ligne pour le transport régulier ou les politiques publiques à destination des jeunes Ligériens (Pass Orientation).

Par ailleurs, la Région renforce **le développement de sa stratégie de la donnée** avec l'ouverture de ses jeux de données (open data) en partenariat avec toutes les collectivités infra-régionales et la facilitation des échanges avec les usagers via des outils de visualisation des données.

Enfin, les systèmes d'information s'appuieront sur la poursuite de la construction de **référentiels de données fiabilisées**, dénommées Master data management (MDM), socle indispensable pour garantir la plus grande fiabilité des données.

2. Mettre en œuvre des processus innovants portés par les agents de la collectivité

Après la création et l'animation d'un réseau d'agents volontaires en 2017, l'année 2018 a été marquée par **la structuration d'une direction de projets** de 4 personnes rattachée à la direction générale adjointe Stratégie, prospective et ressources et **l'incarnation dans un lieu dédié et ouvert à tous, le LABSOLU (salle la plus utilisée du campus jusqu'en mars 2020).**

Ce renforcement sensible de la politique d'innovation publique lui a permis de monter en puissance en 2019, notamment sur les projets (250 interventions de 2017 à 2020) et les événements créés (40 pour 500 agents bénéficiaires de 2017 à 2020) dont le Mois de l'innovation publique, événement national et partenarial, maintenu malgré la crise sanitaire et grâce à l'anticipation des services.

En 2020, au-delà des événements, l'accent a été mis sur la transmission et la capitalisation des méthodes utilisées au LABSOLU notamment via le réseau des Ambassadeurs de l'innovation, sur le siège et dans les antennes, grâce à différents outils de communication (bande dessinée, guide de l'innovation, book) ou des séances de formation complètement dématérialisées.

A l'occasion de la crise sanitaire intervenue depuis mars 2020, le LABSOLU a pu collaborer à des projets structurants comme **Ri-post**, piloté par l'Inspecteur général des services, avec le recueil du ressenti des agents et un travail de veille sur les impacts sociologiques et organisationnels de la crise, ou le projet **Mon campus +** par le traitement des usages actuels du campus et l'analyse prospective des usages futurs. Par ailleurs, l'année a également été marquée par l'accompagnement de la 2^e édition des Challenges innovation (dispositif favorisant la créativité de tous) et de ses 5 idées lauréates : les agents ont du talent, les agents connectés (lycées), la conciergerie, le potager urbain, l'arrondi sur salaire. Au total, depuis 2018, ce sont plus de 150 idées qui ont été déposées par les agents du siège, des antennes ou des lycées qui ont fait l'objet soit d'une mise en œuvre concrète, soit d'un accompagnement, soit d'un rattachement à des projets en cours.

Le budget 2021 permettra de poursuivre le travail entamé sur les projets structurants des directions et l'acculturation des agents pour stimuler la créativité et le mode collaboratif.

LES CONDITIONS DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

L'équilibre formel du budget et de chacune de ses deux sections de fonctionnement et d'investissement fait intervenir des crédits de dépenses et de recettes destinées aux opérations dites d'ordre. Ces dernières sont cependant exclues des calculs financiers déterminant l'épargne et l'emprunt de l'exercice.

Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre, généralement équilibrées en dépenses et en recettes, sont destinées à affiner l'information comptable relative au résultat de l'exercice et au patrimoine de la collectivité. Elles sont imputées sur des chapitres budgétaires spécifiques et ne donneront pas nécessairement lieu à exécution budgétaire.

L'amortissement des immobilisations

La dotation aux amortissements des immobilisations s'élève à **450 M€** à inscrire en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Les dispositions adoptées pour atténuer l'impact budgétaire de ces mouvements sont proposées à hauteur de **320 M€** (recettes de fonctionnement / dépenses d'investissement). Également, **120 M€** de recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement sont nécessaires à la reprise comptable de subventions d'investissement, ce mécanisme concernant principalement la Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES).

Les opérations patrimoniales

Les opérations patrimoniales sont des opérations d'ordre impactant la seule section d'investissement. Il s'agit le plus souvent de modifications d'imputations faisant suite à des changements de nature des éléments constitutifs du patrimoine régional. **20 M€** sont proposés à ce titre, en dépenses et recettes d'investissement.

L'ajustement du virement entre sections budgétaires

Les dépenses de fonctionnement budgétées au titre du virement entre sections budgétaires constituent la variable d'ajustement de cette section ; il s'agit d'un résultat prévisionnel ne donnant pas lieu à la passation d'écritures comptables.

Recettes et dépenses réelles et d'ordre de la section de fonctionnement faisant ainsi apparaître un excédent de **144,82 M€**, ce montant fait l'objet d'un transfert en section d'investissement matérialisé par une dépense de fonctionnement complémentaire et une recette d'investissement équivalente.

Les opérations de gestion active de la dette

Les opérations neutres de gestion active de la dette inscrites à hauteur de **15 M€** en dépenses et en recettes, sont constituées d'opérations réelles et d'opérations d'ordre. À ce titre, **15 M€** sont inscrits en mouvements réels et **15 M€** en mouvements d'ordre, en dépenses comme en recettes.

Au total, les opérations d'ordre s'établissent comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	594 819 551,00	440 000 000,00
Amortissement des immobilisations / neutralisation	450 000 000,00	320 000 000,00
Reprise des subventions (DRES)		120 000 000,00
Virement entre sections	144 819 551,00	-
INVESTISSEMENT	475 000 000,00	629 819 551,00
Gestion active de la dette	15 000 000,00	15 000 000,00
Amortissement des immobilisations / neutralisation	340 000 000,00	450 000 000,00
Reprise des subventions (DRES)	120 000 000,00	20 000 000,00
Virement entre sections	-	144 819 551,00
Opérations patrimoniales		-
TOTAL	1 069 819 551,00	1 069 819 551,00

Après intégration des opérations d'ordre, l'équilibre comptable du Budget primitif 2021 est donc obtenu dans les conditions schématisées comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 755 389 957,00	1 755 389 957,00
Opérations réelles	1 160 570 406,00	1 315 389 957,00
Opérations d'ordre	594 819 551,00	440 000 000,00
INVESTISSEMENT	1 331 297 733,00	1 331 297 733,00
Opérations réelles	841 297 733,00	686 478 182,00
Gestion active de la dette	15 000 000,00	15 000 000,00
Opérations d'ordre	460 000 000,00	614 819 551,00
Gestion active de la dette (ordre)	15 000 000,00	15 000 000,00
TOTAL	3 086 687 690,00	3 086 687 690,00

Épargne et emprunt

Les propositions budgétaires permettent de dégager une épargne brute de **154,82 M€**, qui viendra ainsi autofinancer l'effort d'investissement annuel. Déduction faite de l'amortissement de la dette, l'épargne nette s'établit à **39,82 M€**.

	BP 2020	BP 2021
Recette de fonctionnement	1 330 930 208,00	1 315 389 957,00
Dépense de fonctionnement	1 098 684 213,00	1 160 570 406,00
EPARGNE BRUTE	232 245 995,00	154 819 551,00
Amortissement de la dette	110 000 000,00	115 000 000,00
EPARGNE NETTE	122 245 995,00	39 819 551,00

La préservation d'un haut niveau d'autofinancement des investissements, par l'épargne et diverses recettes de la section d'investissement, conduit à un besoin d'emprunt à **416,89 M€**.

	BP 2020	BP 2021
Dépenses d'investissement (hors amortissement de la dette)	630 692 516,00	726 297 733,00
Épargne nette	122 245 995,00	39 819 551,00
Recette d'investissement	271 318 477,00	269 584 159,00
EMPRUNT DE L'EXERCICE	237 128 044,00	416 894 023,00

